

États financiers consolidés

AUX 31 OCTOBRE 2009 ET 2008

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

56	RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE
57	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES
58	BILAN CONSOLIDÉ
59	ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
60	ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU
60	ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
61	ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
62	NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ces états financiers consolidés présentent des données financières récentes se rapportant à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie de la Banque Laurentienne du Canada.

Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre les opérations de la Banque. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers consolidés ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants, et expliquent certains postes des états financiers consolidés. En outre, elles comprennent des détails sur les résultats financiers qui ne sont pas indiqués dans les états financiers consolidés eux-mêmes.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du Rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le Rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, dont notamment les états financiers dressés selon les PCGR du Canada. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien sauvegardé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui assure que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction de gestion intégrée des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et la mesure de leur impact financier. De plus, les vérificateurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations, notamment en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Surintendant des institutions financières du Canada procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, notamment celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les vérificateurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, vérifient les états financiers consolidés de la Banque et présentent le rapport qui suit.

Les vérificateurs internes, les vérificateurs externes et le Surintendant des institutions financières du Canada rencontrent périodiquement, en présence ou en l'absence de la direction, le comité de vérification pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers et du Rapport de gestion qui figurent dans le Rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation d'opérations importantes par l'entremise du comité de vérification et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

RÉJEAN ROBITAILLE
PRÉSIDENT
ET CHEF DE LA DIRECTION,

MICHEL C. LAUZON
VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF
ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE,

MONTRÉAL, CANADA
LE 8 DÉCEMBRE 2009

Rapport des vérificateurs aux actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Banque Laurentienne du Canada «la Banque» aux 31 octobre 2009 et 2008, ainsi que les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2009 et 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

COMPTABLES AGRÉÉS
MONTRÉAL, CANADA
LE 8 DÉCEMBRE 2009

Bilan consolidé

Aux 31 octobre (en milliers de dollars)	NOTES	2009	2008
ACTIF			
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		61 010 \$	54 410 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		239 606	94 291
Valeurs mobilières	4 et 23		
Disponibles à la vente		1 424 043	1 302 137
Détenues à des fins de transaction		1 391 313	1 069 197
Désignées comme étant détenues à des fins de transaction		1 616 827	1 118 838
		4 432 183	3 490 172
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	23	536 064	661 391
Prêts	5, 6 et 23		
Personnels		5 655 055	5 694 574
Hypothécaires résidentiels		7 219 830	6 182 871
Hypothécaires commerciaux		1 285 012	932 688
Commerciaux et autres		1 555 956	1 454 799
		15 715 853	14 264 932
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(114 546)	(112 434)
		15 601 307	14 152 498
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		216 817	110 342
Immobilisations corporelles	7	58 163	59 927
Actif au titre d'instruments financiers dérivés	22	253 661	237 704
Écarts d'acquisition	8	53 790	53 790
Autres actifs incorporels	8	103 386	96 458
Autres actifs	9	608 793	568 489
		1 294 610	1 126 710
		22 164 780 \$	19 579 472 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	10		
Particuliers		15 138 637 \$	12 430 038 \$
Entreprises, banques et autres		3 161 329	2 903 774
		18 299 966	15 333 812
Autres			
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert		1 054 470	819 236
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	23	284 988	1 136 096
Acceptations		216 817	110 342
Passif au titre d'instruments financiers dérivés	22	174 859	147 469
Autres passifs	11	812 454	799 082
		2 543 588	3 012 225
Débitures subordonnées	12	150 000	150 000
Capitaux propres			
Actions privilégiées	13	210 000	210 000
Actions ordinaires	13	259 208	257 462
Surplus d'apport	15	209	173
Bénéfices non répartis		665 538	596 974
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14	36 271	18 826
		1 171 226	1 083 435
		22 164 780 \$	19 579 472 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des résultats

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les données par action)

	NOTES	2009	2008
Revenu d'intérêt			
Prêts		719 538 \$	833 763 \$
Valeurs mobilières		71 373	60 873
Dépôts auprès d'autres banques		3 903	26 360
Autres, incluant instruments financiers dérivés		137 275	33 959
		932 089	954 955
Frais d'intérêt			
Dépôts		493 812	508 403
Autres, incluant instruments financiers dérivés		6 765	33 547
Débentures subordonnées		7 735	7 742
		508 312	549 692
Revenu net d'intérêt		423 777	405 263
Autres revenus			
Frais et commissions sur prêts et dépôts		101 445	91 913
Revenus tirés des activités de courtage		51 788	28 707
Revenus de titrisation	6	34 441	35 865
Revenus d'assurance crédit		15 994	13 717
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement		12 429	14 170
Revenus de trésorerie et de marchés financiers		10 472	24 474
Revenus de régimes enregistrés autogérés		7 960	8 736
Autres		8 196	7 636
		242 725	225 218
Revenu total		666 502	630 481
Provision pour pertes sur prêts	5	56 000	48 500
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages sociaux		249 658	236 280
Frais d'occupation de locaux et technologie		120 054	119 192
Autres		102 278	90 519
		471 990	445 991
Bénéfice découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices		138 512	135 990
Impôts sur les bénéfices	17	36 848	37 882
Bénéfice découlant des activités poursuivies		101 664	98 108
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	27	11 469	4 423
Bénéfice net		113 133 \$	102 531 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts afférents		12 116	11 818
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		101 017 \$	90 713 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
de base		23 858	23 837
dilué		23 876	23 880
Résultat par action ordinaire découlant des activités poursuivies	18		
de base		3,75 \$	3,62 \$
dilué		3,75 \$	3,61 \$
Résultat net par action ordinaire	18		
de base		4,23 \$	3,81 \$
dilué		4,23 \$	3,80 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat étendu

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars)	NOTES	2009	2008
Bénéfice net		113 133 \$	102 531 \$
Autres éléments du résultat étendu, net des impôts sur les bénéfices	14		
Gains (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente		14 081	(23 347)
Reclassement aux résultats des (gains) pertes sur les titres disponibles à la vente		6 185	(4 376)
Variation de valeur nette des produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		(2 821)	45 672
		17 445	17 949
Résultat étendu		130 578 \$	120 480 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars)	NOTES	2009	2008
Actions privilégiées	13		
Solde au début et à la fin de l'exercice		210 000 \$	210 000 \$
Actions ordinaires	13		
Solde au début de l'exercice		257 462	256 445
Émissions au cours de l'exercice		1 746	1 017
Solde à la fin de l'exercice		259 208	257 462
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice		173	105
Rémunération à base d'actions	15	36	68
Solde à la fin de l'exercice		209	173
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice		596 974	537 254
Bénéfice net		113 133	102 531
Dividendes			
Actions privilégiées, y compris les impôts afférents		(12 116)	(11 818)
Actions ordinaires		(32 453)	(30 993)
Solde à la fin de l'exercice		665 538	596 974
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14		
Solde au début de l'exercice		18 826	877
Autres éléments du résultat étendu, net des impôts sur les bénéfices		17 445	17 949
Solde à la fin de l'exercice		36 271	18 826
CAPITAUX PROPRES		1 171 226 \$	1 083 435 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars)

NOTES

2009

2008

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Bénéfice net		113 133 \$	102 531 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Provision pour pertes sur prêts		56 000	48 500
Gains sur les activités de titrisation		(37 380)	(29 636)
Gain net découlant des activités abandonnées	27	(13 493)	(5 185)
Perte nette (gain net) sur disposition de valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction		12 146	(8 629)
Impôts futurs		28 943	29 342
Amortissements		11 216	11 149
Amortissements des autres actifs incorporels		22 383	19 942
Variation nette des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction		(322 116)	17 761
Variation des intérêts courus à recevoir		(12 793)	(7 012)
Variation de l'actif au titre d'instruments financiers dérivés		(15 957)	(174 959)
Variation des intérêts courus à payer		(31 287)	4 704
Variation du passif au titre d'instruments financiers dérivés		27 390	76 618
Autres, nets		13 728	37 589
		(148 087)	122 715

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Variation nette des dépôts		2 966 154	1 455 104
Variation des engagements afférents à des valeurs vendues à découvert		235 234	(49 439)
Variation des engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		(851 108)	207 109
Émissions d'actions ordinaires		1 746	1 017
Dividendes, y compris les impôts afférents		(44 569)	(42 811)
		2 307 457	1 570 980

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et désignées comme étant détenues à des fins de transaction			
Acquisitions		(6 164 858)	(3 767 207)
Produit à la vente et à l'échéance		5 576 044	2 915 926
Variation des prêts		(2 511 422)	(2 208 714)
Variation des valeurs acquises en vertu de conventions de revente		125 327	(121 087)
Produit de la titrisation de prêts hypothécaires		1 005 647	1 295 512
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels		(38 193)	(37 556)
Variation des dépôts à d'autres institutions financières, portant intérêt		(145 315)	188 964
Flux de trésorerie nets découlant de la cession d'actif	27	-	29 632
		(2 152 770)	(1 704 530)

Variation nette de l'encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		6 600	(10 835)
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques en début d'exercice		54 410	65 245

Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques en fin d'exercice **61 010 \$** 54 410 \$

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :

Intérêts versés au cours de l'exercice		537 988 \$	539 656 \$
Impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice		12 275 \$	(3 451)\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 OCTOBRE 2009 ET 2008 (TOUS LES CHIFFRES DES TABLEAUX SONT EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.)

N° 1. Information générale

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (la Banque) offre des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, de même qu'aux conseillers indépendants au Canada. Elle offre également des services de courtage de plein exercice. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques (Canada)* et a son siège social à Montréal, Canada. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

N° 2. Normes de présentation

Les états financiers consolidés de la Banque ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Surintendant des institutions financières du Canada (BSIF), les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ces états financiers sont conformes aux PCGR.

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses concernant principalement l'évaluation d'éléments qui ont un effet sur les montants présentés aux états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des soldes et opérations inter-sociétés.

La Banque consolide également les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) lorsqu'elle en est le principal bénéficiaire. En général, une EDDV est une entité sur laquelle le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote. Le principal bénéficiaire consolide une EDDV. On entend par principal bénéficiaire, l'entreprise détenant les droits variables qui l'amènera à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels, tels que définis. Les droits variables s'entendent des droits contractuels, des droits de propriété ou des autres intérêts financiers dans une entité qui varient en fonction des variations de la juste valeur de l'actif net de celle-ci.

2.2 NOUVELLES NORMES COMPTABLES ADOPTÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En novembre 2007, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a approuvé le chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* et le chapitre 3450, *Frais de recherche et de développement*. Le chapitre 3064 renforce l'approche fondée sur des principes pour la constatation des coûts à titre d'actifs, au sens de la définition d'actifs et des critères de constatation énoncés au chapitre 1000. Il précise également de façon spécifique les critères de comptabilisation d'un actif incorporel généré en interne. De plus, le CPN-27, *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation*, ne s'appliquera plus aux entités qui ont adopté le chapitre 3064. Ces modifications, adoptées en date du 1^{er} novembre 2008, n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats de la Banque. Le solde non amorti de 91 709 000\$ au 31 octobre 2009 (83 562 000\$ au 31 octobre 2008) au titre des logiciels a été reclassé du poste Immobilisations corporelles au poste Autres actifs incorporels au bilan consolidé.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le Comité des problèmes nouveaux de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié l'abrégé du CPN-173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*, qui s'applique à la Banque de façon rétrospective en date du 1^{er} novembre 2008. Le document confirme que le risque de crédit propre à l'entité dans le cas de passif et le risque de crédit de la contrepartie dans le cas d'actifs devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Cet abrégé n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Modifications au chapitre 3855 concernant les baisses de valeurs sur les actifs financiers

En août 2009, le CNC a apporté des modifications au chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, au moment où il y a lieu de comptabiliser les pertes de valeur des instruments d'emprunt. Les modifications s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2008. Le chapitre a été modifié aux fins suivantes : (i) changer les catégories dans lesquelles il est obligatoire ou permis de classer un instrument d'emprunt; (ii) changer le modèle de dépréciation à appliquer aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance en faveur du modèle de la perte sur prêt subie exposé au chapitre 3025, *Prêts douteux*; et (iii) exiger, dans des circonstances précises, la reprise des pertes de valeur comptabilisées antérieurement sur des actifs financiers disponibles à la vente. Ces modifications, adoptées par la Banque en date du 31 octobre 2009, n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés, notamment parce qu'aucun changement de catégorie n'a été effectué et qu'aucune reprise de pertes de valeur n'était exigée au cours de l'exercice.

Informations à fournir concernant l'évaluation des instruments financiers

En juin 2009, le CNC a publié des modifications au Chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir* afin d'améliorer les exigences en matière d'information à fournir quant aux sources utilisées dans l'évaluation des justes valeurs, ainsi qu'au risque de liquidité. Les modifications s'appliquent aux états financiers annuels de la Banque au 31 octobre 2009. Ces modifications n'affectent pas la façon dont la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers, mais exigent une divulgation accrue. Puisque les modifications ne concernent que les exigences de divulgation, elles n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats ou la situation financière de la Banque.

2.3 MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le CNC a confirmé la convergence des normes d'information financière des sociétés ouvertes canadiennes vers les Normes internationales d'information financière (IFRS). La Banque utilisera les IFRS pour les états financiers intermédiaires et annuels des périodes ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2011.

La Banque a élaboré un plan de conversion et formé une équipe de projet ayant pour rôle de coordonner la conversion.

Le plan de conversion comprend les phases suivantes :

- Évaluation préliminaire – Cette phase, complétée au début de l'année, a permis de sensibiliser la direction aux principaux enjeux de la conversion et permis d'établir un calendrier fixant les priorités d'analyses et sujets significatifs pour la Banque.
- L'analyse des normes – Cette phase consiste à évaluer de façon détaillée les impacts quantitatifs, qualitatifs et technologiques de la mise en œuvre des IFRS. La réalisation de cette phase est bien avancée et devrait se conclure au cours de l'année 2009, sous réserve des modifications apportées aux IFRS par l'International Accounting Standards Board (IASB).
- Choix de conventions comptables privilégiées – L'adoption initiale des IFRS forcera la Banque à effectuer certains choix. L'évaluation des alternatives est en cours, parallèlement à l'analyse des normes.
- Mise en œuvre – Cette phase consiste à mettre en œuvre les systèmes d'information permettant de respecter les nouvelles exigences des IFRS.

La Banque a procédé à l'analyse des nouvelles exigences, particulièrement en ce qui concerne la comptabilisation des instruments financiers, y compris les opérations de titrisation, les opérations de couverture et les pertes sur prêts. Les normes relatives aux avantages sociaux futurs, aux regroupements d'entreprises, à l'impôt sur les bénéficiaires et aux paiements à base d'actions ont également fait l'objet d'analyses détaillées. Par ailleurs, la Banque surveille également très attentivement les répercussions éventuelles de tels changements sur les exigences relatives au capital.

2.4 RECLASSEMENT DES PRÊTS LIÉS AU PROGRAMME IMMIGRANTS INVESTISSEURS

Les prêts liés au programme Immigrants Investisseurs d'un montant de 471 224 000 \$ au 31 octobre 2009 sont maintenant présentés avec les prêts personnels. Auparavant, ces prêts étaient présentés dans la catégorie prêts commerciaux et autres. Le solde comparatif des prêts de 392 528 000 \$ au 31 octobre 2008 a été redressé en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

N° 3.

Sommaire des principales conventions comptables

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme et les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont classés comme détenus à des fins de transaction.

Les instruments détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés en date de règlement à la juste valeur au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés et latents sont constatés immédiatement à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus de trésorerie et de marchés financiers. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt, selon la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction, frais d'origination et autres frais associés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

N° 3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant détenus à des fins de transaction si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les gains et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes ; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation de la performance se font sur la base de la juste valeur, en conformité avec une stratégie de placement ou de gestion des risques établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de l'entité ; ou
- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat ; et
- lorsqu'il est possible de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les instruments désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés en date de règlement à la juste valeur au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés et latents sont constatés immédiatement à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers, ou dans les revenus de titrisation lorsqu'il s'agit d'instruments financiers relatifs aux opérations de titrisation. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt, selon la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction, frais d'origination et autres frais associés aux instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance et dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Les actifs disponibles à la vente sont acquis pour une période indéfinie et peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, de taux de change ou de prix d'instruments de capitaux propres.

Ces actifs sont initialement comptabilisés en date de règlement à la juste valeur au bilan consolidé. À l'exception des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif, les actifs disponibles à la vente sont réévalués à la juste valeur et les gains latents et les pertes latentes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Lorsqu'ils sont réalisés, les gains latents et pertes latentes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers. S'il existe une indication objective d'une dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur d'un actif disponible à la vente, la perte latente est immédiatement comptabilisée à l'état consolidé des résultats. Dans certaines circonstances, notamment lorsque la situation financière de l'émetteur se redresse par suite d'un évènement particulier, les pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont reprises. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt, selon la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction, frais d'origination et autres frais associés à l'acquisition d'instruments financiers disponibles à la vente et d'autres passifs financiers sont initialement différés et ensuite amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif en fonction de l'instrument auquel ils se rattachent.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et des créances, qu'une entité a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont comptabilisés en date de règlement au coût amorti. La Banque n'a désigné aucun actif financier comme détenu jusqu'à l'échéance, au 31 octobre 2009.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lors de ces achats et ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts ou d'emprunts garantis et sont inscrites au bilan consolidé aux montants initiaux d'achat ou de vente des valeurs mobilières, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente et les intérêts encourus sur les conventions de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt.

Prêts

Les prêts représentent des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables. Toutefois, un actif financier coté sur un marché actif ne remplit pas les conditions requises pour être classé dans les prêts et doit être classé dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance. En outre, les prêts que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les prêts sont initialement comptabilisés en date de règlement à la juste valeur au bilan consolidé. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont présentés au bilan déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné. Le revenu d'intérêt sur les prêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Les commissions reçues et honoraires de montage relatifs aux prêts, y compris les charges de restructuration et de renégociation, sont imputés au revenu d'intérêt sur la durée de ces prêts. Les frais d'origination et autres frais payés sont imputés en réduction du revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt lorsque les prêts sont réglés.

Prêts douteux

Les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, sont classés comme prêts douteux si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement, aux dates prévues, du capital ou de l'intérêt. Les prêts sont aussi classés à titre de prêts douteux lorsque le remboursement du capital ou le paiement d'intérêt est en souffrance depuis 90 jours, sauf s'ils sont garantis de façon adéquate ou en voie de recouvrement.

Tous les prêts, dont les paiements sont en souffrance depuis 180 jours, sont classés comme prêts douteux, à moins qu'ils soient garantis ou assurés par le gouvernement du Canada, d'une province ou d'un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas ils sont classés comme prêts douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 365 jours. Les soldes sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours ou lorsque l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement est nulle.

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse, et les valeurs comptables de ces prêts sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative, moyennant la radiation totale ou partielle du prêt et/ou la constitution d'une provision pour pertes sur prêts.

Les encaissements subséquents d'intérêt sur les prêts douteux sont constatés à titre de revenu seulement s'il n'y a pas de provision spécifique et si, de l'avis de la direction de la Banque, il n'existe aucun doute raisonnable quant au recouvrement ultime de la totalité du capital.

Un prêt douteux ne peut recouvrer son statut de prêt régulier que si les paiements de capital et d'intérêt sont à jour et que la direction n'a plus de doute raisonnable quant au recouvrement de la totalité du capital et des intérêts.

Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Biens saisis

Les biens acquis en règlement d'un prêt et destinés à être vendus sont mesurés initialement à leur juste valeur, diminuée des frais de vente estimatifs, sous la rubrique autres éléments d'actif. L'écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont mesurés initialement est constaté à même la provision pour pertes sur prêts.

Toute variation ultérieure de leur juste valeur, sans toutefois excéder les pertes cumulées après la date de saisie, est constatée à l'état consolidé des résultats dans les autres revenus. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt. Si les biens sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur et sont ensuite comptabilisés de la même manière que des biens semblables acquis dans le cours normal des affaires.

Provisions cumulatives pour pertes

La Banque maintient des provisions cumulatives pour pertes dont les soldes sont considérés suffisants pour absorber toutes les pertes probables de ses portefeuilles. Les provisions cumulatives sont principalement liées aux prêts, mais ont également trait à d'autres éléments d'actif.

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts sont augmentées du montant imputé à la provision pour pertes sur prêts à l'état des résultats et réduites du montant des radiations, déduction faite des recouvrements. Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et que le recouvrement d'autres sommes est peu probable.

Provisions spécifiques pour pertes sur prêts

Des provisions spécifiques sont établies afin d'absorber les pertes qui se produisent relativement à des emprunteurs précisément identifiés et à d'autres groupes de prêts homogènes classés à titre de prêts douteux. Les pertes liées aux créances des portefeuilles de prêts commerciaux, de prêts hypothécaires et de prêts investissements faisant partie du portefeuille de prêts personnels sont déterminées prêt par prêt lors de la révision périodique des portefeuilles. Ces pertes sont estimées en évaluant les sommes recouvrables par rapport au montant des prêts et en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif inhérent aux prêts.

Lorsque ces données ne peuvent être estimées raisonnablement, la juste valeur des garanties ou les prix de marché observables pour les prêts sont utilisés. Les pertes liées aux autres prêts personnels classés à titre de prêts douteux, sauf pour celles découlant des soldes de cartes de crédit, sont établies en fonction de l'expérience de radiation des dernières années lorsqu'aucun paiement n'a été reçu depuis plus de 90 jours. Pour les soldes de cartes de crédit, aucune provision spécifique n'est établie; cependant, les soldes sont entièrement radiés lorsqu'aucun paiement n'a été reçu depuis 180 jours ou lorsque l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement est nulle.

N° 3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Provisions générales pour pertes sur prêts

La provision générale reflète la meilleure estimation quant aux pertes sur prêts ayant été encourues dans les portefeuilles de prêts qui n'ont pas encore été classés comme douteux.

La provision générale, estimée à partir du profil de pertes historiques, et ajustée pour tenir compte des modifications aux portefeuilles et aux politiques de crédit, est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette estimation tient compte des conditions économiques et de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un déboursé, est comptabilisé comme un élément d'actif de valeur équivalente. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état consolidé des résultats.

Titrisation de prêts

La Banque cède des blocs de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux à des structures d'accueil admissibles ou à des fiducies. Ces cessions sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque est réputée avoir cédé le contrôle de ces actifs et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. À la date de la cession, la Banque décomptabilise tous les actifs vendus, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge, et constate le gain ou la perte réalisé à la vente dans les autres revenus.

Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve, dans certains cas, des droits sur les créances titrisées, tels que des comptes de réserve, des titres subordonnés et des marges d'intérêt excédentaire. Le gain ou la perte réalisé à la vente dépend en partie de la juste valeur des droits conservés à la date de la cession. La juste valeur est basée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, la Banque utilise habituellement la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus. Ceux-ci sont calculés selon les meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses clés : pertes sur créances, taux de remboursement par anticipation, courbe des taux d'intérêt et taux d'actualisation en fonction des risques encourus.

Les comptes de réserve et les marges d'intérêt excédentaire associés à ces opérations sont initialement comptabilisés à leur juste valeur comme actif disponible à la vente ou désigné comme étant détenus à des fins de transaction.

Le cas échéant, les tranches de titres subordonnés conservées sont comptabilisées avec les valeurs mobilières en fonction de l'intention de la Banque soient comme actifs disponibles à la vente, actifs détenus jusqu'à l'échéance ou actifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

La Banque cède généralement les créances sur une base de gestion complète. À la date de cession, un passif de gestion est constaté à la juste valeur et présenté dans les autres éléments de passif. Ce passif est amorti par imputation aux résultats, dans les autres revenus sous la rubrique revenus de titrisation, sur la durée des prêts cédés.

Instruments financiers dérivés et couvertures

Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques à l'égard des taux d'intérêt et des devises et, à l'occasion, dans les activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les instruments financiers dérivés sont constatés dans les autres éléments d'actif ou de passif à la juste valeur, y compris les instruments financiers dérivés intégrés dans des instruments financiers ou d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont immédiatement constatées dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés à titre de couverture des flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur liées à la portion efficace de la couverture des instruments financiers dérivés désignés à titre de couverture des flux de trésorerie sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux instruments dérivés sont comptabilisés au revenu net d'intérêt à l'état consolidé des résultats.

Lorsque des instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque instrument financier dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Le cas échéant, la Banque documente la relation de couverture en bonne et due forme, y compris le type de couverture, soit la couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, l'identification de l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera utilisée. La comptabilité de couverture est considérée appropriée lorsque l'instrument financier dérivé est grandement efficace pour compenser les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est généralement réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de juste valeur des éléments couverts attribuables au risque couvert sont constatées à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers, moyennant un ajustement correspondant de la valeur comptable des éléments couverts au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur des éléments couverts, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. S'il s'avère que la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est cédé ou résilié, la comptabilité de couverture cesse, de manière prospective. L'ajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert lié à une relation de couverture qui cesse

d'être efficace est constaté dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et l'ajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement constaté dans les autres revenus.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la portion efficace de la couverture sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Les variations de la juste valeur liées à la portion inefficace de la couverture sont constatées immédiatement à l'état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassées à l'état consolidé des résultats, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

S'il s'avère que la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse, de manière prospective. Les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace sont reclassées à l'état consolidé des résultats, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu connexes sont alors immédiatement reclassées à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus.

Dépôts

Les dépôts sont généralement comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. La dépense d'intérêt sur les dépôts est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice. Les commissions payées et autres honoraires sont ajoutés à la dépense d'intérêt sur la durée des dépôts.

Contrats de dépôts indexés

Certaines obligations de dépôt, comme les certificats de placements garantis indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé intégré devant être bifurqué. Par conséquent, comme tout instrument financier dérivé, il est comptabilisé à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers. L'obligation de dépôt, excluant le dérivé intégré, est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux effectif. L'obligation de dépôt, incluant le dérivé intégré, est présentée au bilan consolidé sous la rubrique des dépôts de particuliers.

Débetures subordonnées

Les débetures subordonnées sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux effectif. La dépense d'intérêt sur les débetures subordonnées est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice. Les commissions payées et autres honoraires sont ajoutés à la dépense d'intérêt sur la durée des débetures subordonnées.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la constatation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou sur une autre technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données provenant de marchés observables. Dans le cas d'instruments financiers liés à des opérations de titrisation, les techniques d'évaluation comprennent des données non observables relatives au taux de remboursement anticipé et au taux de perte sur créances.

Après la constatation initiale, les justes valeurs d'instruments financiers qui sont cotés sur des marchés actifs sont généralement fondées sur les cours acheteurs, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeurs, pour les passifs financiers. Lorsque les instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, les justes valeurs sont déterminées au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent, entre autres, les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables, les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Dans certains cas, des paramètres qui ne reposent pas sur des facteurs de marché observables doivent également être utilisés. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité et du risque de crédit des contreparties liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont généralement déterminées au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent certaines données observables, dont notamment les prix de marché actuels et les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les instruments financiers dérivés liés à des opérations de titrisation comprennent également des données non observables.

La détermination de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est décrite avec plus de détails à la note 20.

N° 3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et sont amorties sur leur durée estimative d'utilisation selon les méthodes et taux présentés dans le tableau suivant.

	MÉTHODES	TAUX / PÉRIODE
Locaux	Solde dégressif	5%
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, plus la première option de renouvellement
Matériel et mobilier	Solde dégressif	20%
Matériel informatique	Linéaire	5 à 10 ans

Les gains et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont constatés dans les autres revenus.

3.3 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition provenant de regroupements d'entreprises sont soumis, au moins annuellement, à un test de dépréciation basé sur leurs justes valeurs. Le test de dépréciation vise initialement à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart d'acquisition à sa valeur comptable. Lorsqu'une dépréciation potentielle est identifiée, la juste valeur de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur comptable. La Banque utilise principalement la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour évaluer la juste valeur de ses unités d'exploitation.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, de 15 ans pour les relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et les relations-clients et de 5 ans pour les logiciels, et sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être entièrement réalisée. Lorsque la valeur comptable nette dépasse les flux de trésorerie nets futurs estimatifs, les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont ramenés à leur juste valeur.

Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels est imputée aux résultats des périodes au cours desquelles les baisses de valeur se produisent.

3.4 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La Banque offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées. Un de ces régimes offre également un volet à cotisations déterminées. Les cotisations sont effectuées par la Banque et les participants des régimes.

Pour les régimes à prestations déterminées, la Banque comptabilise ses obligations issues des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite est basée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services qui tient compte des hypothèses les plus probables, selon la direction, en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux de salaire, l'augmentation d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation.

Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur. Le rendement prévu de l'actif du régime est calculé en utilisant une méthode fondée sur la valeur liée au marché en vertu de laquelle les variations de la juste valeur des actifs des régimes sont prises en compte sur une période de trois ans. Les coûts constatés au titre des prestations déterminées comprennent: a) le coût des services rendus de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées, c) le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, d) l'amortissement de l'obligation transitoire, du coût des services passés et des gains ou pertes actuariels, e) des gains ou pertes découlant d'événements spéciaux, et f) la variation de la provision pour moins-value.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes et le rendement prévu de ces actifs, selon les hypothèses les plus probables de la direction ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette est amorti si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10% de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants. Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts, qui variait de 8 à 11 ans en 2009 selon les régimes (de 9 à 11 ans en 2008).

Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes à prestations déterminées est amorti linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts par les régimes à prestations déterminées. L'obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs, le 1^{er} novembre 2000, est amortie de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts à cette date, variant de 10 à 16 ans.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées représente l'écart cumulatif entre la charge de retraite et les cotisations versées et est inclus dans les autres éléments d'actif ou les autres éléments de passif.

Pour le volet à cotisations déterminées, le coût constaté correspond aux cotisations que la Banque est tenue de verser au cours de l'exercice.

Autres régimes

La Banque offre à ses salariés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, certains retraités bénéficient de certains avantages d'assurance-santé et d'assurance-vie. Le coût de ces avantages est constaté au cours de la carrière active des salariés selon des conventions comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations déterminées. L'obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs, le 1^{er} novembre 2000, est amortie de façon linéaire, d'une part, sur l'espérance de vie des retraités pour les avantages postérieurs au départ à la retraite, qui correspond à 20 ans et, d'autre part, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts pour les avantages postérieurs à l'emploi, qui était de 13 ans.

3.5 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise les actifs ou passifs d'impôts futurs liés aux pertes fiscales et autres écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption prévue des écarts. Une provision pour moins-value est établie, au besoin, afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

3.6 RÉSULTATS NET PAR ACTION ORDINAIRE

La Banque calcule le résultat de base par action ordinaire en divisant le bénéfice net de l'exercice, moins les dividendes déclarés sur actions privilégiées, y compris les impôts afférents, ainsi que les primes au rachat sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en supposant que le produit reçu de la levée d'options, dont le prix de levée est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour l'exercice, est utilisé pour racheter des actions ordinaires à ce cours moyen.

3.7 RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Depuis le 1^{er} novembre 2002, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options d'achat d'actions octroyées à la haute direction. Pour ces attributions, la Banque constate la juste valeur des attributions comme augmentation de la charge de rémunération et du surplus d'apport s'y rapportant, au cours de la période d'acquisition des droits. Lorsque les options sont levées, le produit reçu, ainsi que le montant du surplus d'apport sont portés au crédit du capital-actions ordinaire. La valeur des options attribuées est estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en utilisant les meilleures estimations de la direction.

Pour les attributions antérieures au 1^{er} novembre 2002, la Banque continue d'appliquer les anciennes normes selon lesquelles aucune charge de rémunération n'est constatée lorsque des options d'achat d'actions sont octroyées aux employés et toute contrepartie versée par les employés à la suite de la levée d'options est créditée au capital-actions ordinaire.

Pour les droits à la plus-value des actions, réglés en espèces, l'excédent du cours de l'action sur le prix de levée, revu sur une base continue, est constaté aux résultats au cours de la période d'acquisition des droits.

La charge de rémunération liée aux programmes d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions de performance est comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits en se basant sur le cours de l'action de la Banque et les critères de performance définis.

Les cotisations de la Banque liées au programme d'achat d'actions des employés sont constatées comme charge de rémunération.

3.8 BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients, qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont inscrits dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.9 CONVERSION DE DEVISES

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et frais sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les gains et les pertes réalisés et latents résultant de la conversion de devises sont inclus dans les autres revenus, à l'exception des gains latents et pertes latentes résultant de la conversion d'instruments financiers disponibles à la vente, lesquels sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu.

3.10 TRÉSORERIE

La trésorerie correspond à l'encaisse et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques. L'encaisse comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

N° 4. Valeurs mobilières

ÉCHÉANCE ET RENDEMENT DES VALEURS MOBILIÈRES

Portefeuille de titres disponibles à la vente

					2009		2008	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	SANS ÉCHÉANCE	TOTAL	RENDEMENT ⁽¹⁾	TOTAL	RENDEMENT ⁽¹⁾
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada ⁽²⁾	686 842 \$	- \$	- \$	- \$	686 842 \$	0,3 %	978 268 \$	1,7 %
par des provinces	115 718	400 052	24 563	-	540 333	1,7 %	26 301	4,1 %
Autres titres d'emprunt	10 811	73 655	29 547	-	114 013	5,1 %	196 979	4,6 %
Titres adossés à des actifs	470	11 299	6 335	-	18 104	6,8 %	19 288	5,2 %
Actions privilégiées	-	-	-	38 340	38 340	4,4 %	43 705	5,0 %
Actions ordinaires et autres	-	-	-	26 411	26 411	3,0 %	37 596	5,7 %
	813 841 \$	485 006 \$	60 445 \$	64 751 \$	1 424 043 \$	1,4 %	1 302 137 \$	2,5 %

Portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

					2009		2008	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	SANS ÉCHÉANCE	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada ⁽²⁾	89 702 \$	260 017 \$	234 336 \$	- \$	584 055 \$	350 776 \$		
par des provinces	102 684	211 818	228 368	-	542 870	345 557		
par des municipalités	12 567	38 700	16 810	-	68 077	83 119		
Autres titres d'emprunt	32 849	30 327	65 844	-	129 020	207 541		
Titres adossés à des actifs	-	4 825	7 118	1 039	12 982	21 275		
Actions ordinaires et autres	-	-	-	54 309	54 309	60 929		
	237 802 \$	545 687 \$	552 476 \$	55 348 \$	1 391 313 \$	1 069 197 \$		

Portefeuille de titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction

					2009		2008	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada ⁽²⁾		149 622 \$	1 368 447 \$	75 488 \$	1 593 557 \$	1 086 819 \$		
par des provinces		-	5 900	-	5 900	11 758		
Autres titres d'emprunt		17 370	-	-	17 370	17 277		
Actions ordinaires et autres		-	-	-	-	2 984		
		166 992 \$	1 374 347 \$	75 488 \$	1 616 827 \$	1 118 838 \$		

(1) Rendement basé sur le coût amorti des titres disponibles à la vente.

(2) Incluant les titres hypothécaires qui sont entièrement garantis par la société canadienne d'hypothèque et de logement en vertu de la Loi nationale sur l'habitation.

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS AUX RÉSULTATS

Gains et pertes sur le portefeuille de titres disponibles à la vente

Les éléments suivants ont été constatés aux résultats relativement au portefeuille de titres disponibles à la vente :

	2009	2008
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées)	(3 812)\$	11 107 \$
Réductions de valeur constatées aux résultats	(5 160)	(8 537)
	(8 972)\$	2 570 \$

En 2008, le gain net réalisé incluait, notamment, un gain de 12 906 000 \$ à la suite de la vente des actions de la Bourse de Montréal, contrebalancé par des pertes nettes sur la vente de diverses autres valeurs mobilières.

Les réductions de valeur comptabilisées en 2009, comme en 2008, sont attribuables à des valeurs mobilières disponibles à la vente pour lesquelles les pertes non réalisées ont été jugées durables. Déterminer si une baisse de valeur est durable requiert l'exercice du jugement. La Banque a considéré plusieurs éléments pour établir si une baisse de valeur était durable. Ces éléments comprennent la période de temps de la baisse et l'ampleur de celle-ci par rapport au coût amorti, la faillite, la restructuration ou la dilution du capital de l'émetteur, des modifications importantes dans ses opérations, ainsi que d'autres éléments d'incertitude qui pourraient affecter les flux de trésorerie futurs. L'utilisation d'hypothèses alternatives envisageables aurait pu entraîner des réductions de valeur additionnelle d'un maximum de 3 514 000 \$, correspondant au total des pertes non réalisées au 31 octobre 2009.

Gains et pertes sur le portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, un gain net de 31 625 000 \$ (une perte nette de 7 965 000 \$ en 2008) a été constaté dans le revenu de négociation relativement à des titres détenus à des fins de transaction.

Gains et pertes sur le portefeuille de titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction

Ces instruments financiers sont utilisés dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt. Par conséquent, les gains et les pertes sur le portefeuille de titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction ne devraient pas être considérés isolément. Conformément à la convention comptable de la Banque, ils ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction afin de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière de comptabilisation qui aurait autrement résulté du fait que les gains et les pertes sur ces éléments auraient été comptabilisés sur des bases différentes. Par conséquent, les gains et pertes sur le portefeuille sont généralement contrebalancés par des gains et pertes sur d'autres instruments financiers. La note 20 présente de plus amples informations sur les gains et pertes découlant d'instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS AU RÉSULTAT ÉTENDU

Gains et pertes non réalisés sur le portefeuille de titres disponibles à la vente

	2009			
	COÛT AMORTI	GAINS NON RÉALISÉS	PERTES NON RÉALISÉES	JUSTE VALEUR
Valeurs émises ou garanties				
par le Canada	686 786 \$	69 \$	13 \$	686 842 \$
par des provinces	535 422	4 913	2	540 333
Autres titres d'emprunt	107 827	6 213	27	114 013
Titres adossés à des actifs	18 545	159	600	18 104
Actions privilégiées	38 839	763	1 262	38 340
Actions ordinaires et autres	26 959	1 062	1 610	26 411
	1 414 378 \$	13 179 \$	3 514 \$	1 424 043 \$
				2008
	COÛT AMORTI	GAINS NON RÉALISÉS	PERTES NON RÉALISÉES	JUSTE VALEUR
Valeurs émises ou garanties				
par le Canada	977 724 \$	575 \$	31 \$	978 268 \$
par des provinces	26 604	-	303	26 301
Autres titres d'emprunt	200 342	287	3 650	196 979
Titres adossés à des actifs	20 323	1	1 036	19 288
Actions privilégiées	48 881	6	5 182	43 705
Actions ordinaires et autres	46 966	29	9 399	37 596
	1 320 840 \$	898 \$	19 601 \$	1 302 137 \$

N° 4. Valeurs mobilières (suite)

Au 31 octobre 2009, les pertes non réalisées étaient principalement liées à des titres cotés en bourse d'institutions financières canadiennes. Ces sociétés ont maintenu de bonnes conditions financières et leurs plans d'affaires demeurent solides. Par conséquent, la direction a déterminé que les baisses de juste valeur étaient temporaires. Ces baisses de valeurs sont incluses dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

ACCORD DE MONTRÉAL SUR LE PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS

Au cours du premier trimestre de 2009, tous les titres adossés à des actifs couverts par l'Accord de Montréal ont été convertis en nouveaux billets à terme. Ces nouveaux titres ne sont toujours pas négociés activement. Par conséquent, des techniques d'évaluation basées entre autres sur des données non observables ont servi à l'estimation des justes valeurs. Au 31 octobre 2009, la Banque détenait pour environ 13 565 000 \$ de ces titres. Au 31 octobre 2008, la Banque détenait pour environ 13 707 000 \$ de titres adossés à des actifs qui étaient couverts par l'Accord de Montréal.

AUTRES CONSIDÉRATIONS**Valeurs mobilières libellées en dollars américains**

Les valeurs mobilières libellées en dollars américains totalisaient 21 043 000 \$ au 31 octobre 2009 (40 191 000 \$ au 31 octobre 2008).

Information additionnelle sur les valeurs mobilières

La note 20 présente certaines informations additionnelles sur la détermination des justes valeurs des valeurs mobilières.

N° 5. Prêts

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

	2009				
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS
Prêts personnels	5 655 055 \$	23 738 \$	7 048 \$	33 713 \$	40 761 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	7 219 830	32 368	1 878	2 956	4 834
Prêts hypothécaires commerciaux	1 285 012	11 230	2 525	5 000	7 525
Prêts commerciaux et autres	1 555 956	70 158	29 845	31 581	61 426
	15 715 853 \$	137 494 \$	41 296 \$	73 250 \$	114 546 \$
	2008				
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS
Prêts personnels	5 694 574 \$	19 250 \$	6 634 \$	33 052 \$	39 686 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	6 182 871	16 579	1 405	4 211	5 616
Prêts hypothécaires commerciaux	932 688	6 275	1 883	4 760	6 643
Prêts commerciaux et autres	1 454 799	59 769	29 262	31 227	60 489
	14 264 932 \$	101 873 \$	39 184 \$	73 250 \$	112 434 \$

Les prêts libellés en dollars américains totalisaient 64 644 000 \$ au 31 octobre 2009 (72 712 000 \$ en 2008).

En 2009, les biens acquis à l'égard de prêts douteux destinés à la vente s'élevaient à 8 914 000 \$ (7 472 000 \$ en 2008) et le montant de l'annulation des provisions spécifiques leur étant associées, à néant (néant en 2008).

PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS

					2009	2008
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES	TOTAL DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES	TOTAL DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES
Solde en début d'exercice	6 634 \$	1 405 \$	1 883 \$	29 262 \$	39 184 \$	50 072 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée à l'état consolidé des résultats	37 112	1 527	980	16 381	56 000	40 500
Radiations ⁽¹⁾	(44 920)	(1 469)	(338)	(16 086)	(62 813)	(57 213)
Recouvrements	8 222	415	–	288	8 925	5 825
Solde en fin d'exercice	7 048 \$	1 878 \$	2 525 \$	29 845 \$	41 296 \$	39 184 \$

(1) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices terminés les 31 octobre 2009 et 2008.

PROVISIONS GÉNÉRALES POUR PERTES SUR PRÊTS

					2009	2008
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES	TOTAL DES PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS GÉNÉRALES
Solde en début d'exercice	33 052 \$	4 211 \$	4 760 \$	31 227 \$	73 250 \$	65 250 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée à l'état consolidé des résultats	661	(1 255)	240	354	–	8 000
Solde en fin d'exercice	33 713 \$	2 956 \$	5 000 \$	31 581 \$	73 250 \$	73 250 \$

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Les prêts personnels et hypothécaires résidentiels en souffrance du tableau ci-dessous ne sont pas classés comme douteux puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou puisqu'ils sont garantis de façon à ce qu'il soit raisonnable de s'attendre à un plein recouvrement. Le solde des prêts commerciaux en souffrance mais non douteux n'est pas significatif.

AU 31 OCTOBRE 2009

	DE 1 JOUR À 31 JOURS	DE 32 JOURS À 90 JOURS	PLUS DE 90 JOURS	TOTAL
Prêts personnels	88 479 \$	30 522 \$	6 275 \$	125 276 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	218 282	43 839	25 756	287 877
	306 761 \$	74 361 \$	32 031 \$	413 153 \$

AU 31 OCTOBRE 2008

	DE 1 JOUR À 31 JOURS	DE 32 JOURS À 90 JOURS	PLUS DE 90 JOURS	TOTAL
Prêts personnels	106 029 \$	26 298 \$	3 665 \$	135 992 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	151 524	27 861	16 368	195 753
	257 553 \$	54 159 \$	20 033 \$	331 745 \$

N° 6. Titrisation de prêts

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS

En vertu du programme de titres hypothécaires prévu à la *Loi nationale sur l'habitation*, la Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), par la création de titres hypothécaires. La Banque a aussi titrisé des prêts hypothécaires conventionnels avant 2008. Les gains avant impôts, nets des frais liés aux transactions, sont constatés dans les autres revenus.

Le tableau suivant résume les opérations de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels réalisées par la Banque :

	2009	2008
Produit en espèces, net des frais liés aux transactions	1 005 647 \$	1 295 512 \$
Droits relatifs aux intérêts excédentaires futurs	66 309	60 750
Passif de gestion	(8 615)	(10 696)
Autres	(10 944)	(11 701)
	1 052 397	1 333 865
Prêts hypothécaires résidentiels titrisés et vendus ⁽¹⁾	(1 006 613)	(1 294 746)
Radiation de frais d'origination	(8 404)	(9 483)
Gains avant impôts, nets des frais liés aux transactions	37 380 \$	29 636 \$

(1) Dont la totalité est assurée par la SCHL.

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur initiale des droits conservés relativement aux cessions de prêts hypothécaires résidentiels se détaillent comme suit :

HYPOTHÈSES CLÉS	2009	2008
Taux de remboursement anticipé	25 %	27 %
Taux d'actualisation	1,7 %	4,0 %

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

Le tableau suivant fournit le détail des revenus de titrisation tel que présentés à l'état consolidé des résultats :

	2009	2008
Gains sur les opérations de titrisation	37 380 \$	29 636 \$
Variations de la juste valeur des droits conservés relatifs aux intérêts excédentaires, des swaps de titrisation et des instruments financiers détenus à des fins de couvertures économiques	(4 637)	4 748
Revenus de gestion	7 322	6 264
Autres	(5 624)	(4 783)
	34 441 \$	35 865 \$

Au cours de l'exercice, la Banque a perçu des flux de trésorerie découlant de droits conservés de 50 792 000 \$ (33 287 000 \$ en 2008).

Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction

Les droits relatifs aux intérêts excédentaires des opérations de titrisation effectuées après le 1^{er} novembre 2006 ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente la valeur des droits conservés, ainsi que la sensibilité de la juste valeur de ces droits à des changements défavorables immédiats de 10% et de 20% dans les hypothèses clés ayant servi à évaluer les droits conservés aux 31 octobre 2009 et 2008.

SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES CLÉS À DES CHANGEMENTS DÉFAVORABLES	2009	2008
Juste valeur des droits conservés	108 409 \$	88 956 \$
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	23	25
Taux de remboursement anticipé	31 %	30 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10%	2 894 \$	1 999 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20%	5 652 \$	3 919 \$
Taux d'actualisation	1,4 %	2,6 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10%	196 \$	388 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20%	391 \$	766 \$

L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas, généralement, s'extrapoler parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un facteur peuvent contribuer aux variations touchant un autre facteur, ce qui peut amplifier ou atténuer les fluctuations attribuables aux variations dans les hypothèses.

PRÊTS SOUS GESTION

L'encours total des prêts hypothécaires résidentiels titrisés sous gestion s'élevait à 2 702 762 000 \$ à la fin de l'exercice 2009 (2 398 564 000 \$ en 2008). De ce solde, le montant des prêts en souffrance depuis plus de 31 jours mais qui n'étaient pas considérés douteux s'élevait à 34 429 000 \$ (23 793 000 \$ en 2008). Il n'y a eu aucune perte sur créances à l'égard de ces prêts en 2009 et en 2008.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX

Au cours de l'exercice 2009, afin de limiter le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux destinés à être cédé dans le cadre d'une transaction de titrisation, la Banque a procédé à certaines transactions de couverture. Les transactions de couverture ne rencontraient pas les exigences des PCGR permettant d'utiliser la comptabilité de couverture et, par conséquent, les pertes de valeur associées aux éléments de couverture de 277 000 \$ (1 971 000 \$ en 2008) ont été comptabilisées dans les autres revenus, sous la rubrique revenus de titrisation.

Outre les opérations de titrisation mentionnées précédemment, la Banque a vendu des prêts hypothécaires commerciaux pour un montant de 16 735 000 \$ ce qui a donné lieu à un gain de 176 000 \$ en 2009 (50 063 000 \$ ce qui a donné lieu à un gain de 287 000 \$ en 2008).

N° 7. Immobilisations corporelles

	2009	2008		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Terrains	416 \$	- \$	416 \$	271 \$
Locaux	2 938	1 247	1 691	1 702
Améliorations locatives	66 258	38 640	27 618	28 291
Matériel et mobilier	80 459	68 461	11 998	12 938
Matériel informatique	126 616	110 176	16 440	16 725
	276 687 \$	218 524 \$	58 163 \$	59 927 \$

L'amortissement de l'exercice imputé à l'état consolidé des résultats est de 10 663 000 \$ (10 605 000 \$ en 2008).

N° 8. Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels

Les écarts d'acquisition de 53 790 000 \$ sont rattachés au secteur d'activité Services financiers aux particuliers.

Les autres actifs incorporels sont composés comme suit :

	2009		2008	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Logiciels	295 068 \$	203 359 \$	91 709 \$	83 562 \$
Relations contractuelles et relations-clients	18 278	6 601	11 677	12 896
	313 346 \$	209 960 \$	103 386 \$	96 458 \$

Le poste Logiciels comprend un montant de 15 470 000 \$ (15 105 000 \$ en 2008) relatif à des projets en cours qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

L'amortissement des autres actifs incorporels imputé à l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice est de 22 383 000 \$ (19 942 000 \$ en 2008). En 2008, une perte de 2 200 000 \$ liée à des développements de logiciels a été constatée aux résultats dans les frais de technologie.

La Banque soumet annuellement les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à un test de dépréciation. Aucune réduction de valeur n'a été constatée pour 2009 et 2008.

N° 9. Autres actifs

	2009		2008	
Actif au titre des prestations constituées (note 16)		123 990 \$		49 431 \$
Actifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires		118 278		104 591
Frais différés liés à l'origination de prêts et dépôts		85 346		73 068
Intérêts courus à recevoir		81 264		68 471
Chèques et autres effets en transit		60 284		148 490
Actifs d'impôts futurs (note 17)		52 685		65 075
Débiteurs, frais payés d'avance et autres		86 946		59 363
		608 793 \$		568 489 \$

N° 10. Dépôts

	2009			
	DÉPÔTS À VUE	DÉPÔTS SUR PRÉAVIS	DÉPÔTS À TERME	TOTAL
Particuliers	120 054 \$	4 444 059 \$	10 574 524 \$	15 138 637 \$
Entreprises, banques et autres	1 334 817	851 284	975 228	3 161 329
	1 454 871 \$	5 295 343 \$	11 549 752 \$	18 299 966 \$

	2008			
	DÉPÔTS À VUE	DÉPÔTS SUR PRÉAVIS	DÉPÔTS À TERME	TOTAL
Particuliers	109 694 \$	1 912 322 \$	10 408 022 \$	12 430 038 \$
Entreprises, banques et autres	779 032	119 853	2 004 889	2 903 774
	888 726 \$	2 032 175 \$	12 412 911 \$	15 333 812 \$

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait du client. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, notamment les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

Les dépôts libellés en dollars américains totalisent 205 003 000\$ (255 014 000\$ en 2008) et les dépôts libellés en d'autres devises, principalement en euros, s'élèvent à 20 549 000\$ (4 368 000\$ en 2008).

La Banque désignait certains dépôts d'un montant nominal de 56 060 000\$ en 2008 comme étant détenus à des fins de transaction. La différence entre le montant que la Banque était tenue de payer par contrat aux détenteurs à l'échéance et la valeur comptable de ces dépôts de 56 314 000\$ était au 31 octobre 2008 de 254 000\$. La variation de la juste valeur de ces instruments financiers attribuable au changement du risque de crédit n'était pas significative.

N° 11. Autres passifs

	2009	2008
Intérêts courus à payer	431 892 \$	463 179 \$
Chèques et autres effets en transit	153 615	159 461
Passifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	47 394	33 730
Passif d'impôts futurs (note 17)	45 171	20 920
Passif au titre des prestations constituées (note 16)	16 194	14 222
Gain reporté lié à la vente de BLCER (note 27)	-	5 185
Créditeurs, frais courus et autres	118 188	102 385
	812 454 \$	799 082 \$

N° 12. Débentures subordonnées

Les débentures subordonnées sont des obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation des débentures subordonnées est sujet à l'approbation du Surintendant des institutions financières du Canada.

Émises et en circulation

ÉCHÉANCE	SÉRIE	TAUX D'INTÉRÊT	PARTICULARITÉS	2009	2008
Janvier 2016	10	4,90 %	Remboursables au pair à partir de janvier 2011; taux à être révisé en janvier 2011 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,65%.	150 000 \$	150 000 \$

N° 13. Capital-actions

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émis et en circulation

	2009			2008			
	DIVIDENDES PAR ACTION ⁽¹⁾	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT	DIVIDENDES DÉCLARÉS	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT	DIVIDENDES DÉCLARÉS
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 9	1,500 \$	4 000 000	100 000 \$	6 000 \$	4 000 000	100 000 \$	6 000 \$
Série 10	1,312	4 400 000	110 000	5 775	4 400 000	110 000	5 775
Total des actions privilégiées		8 400 000	210 000 \$	11 775 \$	8 400 000	210 000 \$	11 775 \$
Actions ordinaires	1,360 \$	23 913 963	259 208 \$	32 453 \$	23 847 700	257 462 \$	30 993 \$

(1) Dividendes sur actions privilégiées non cumulatifs

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Conditions liées aux actions

Les actions privilégiées de catégorie A, série 9, sont rachetables au gré de la Banque, depuis le 15 décembre 2006, à un prix de 25 \$ chacune plus, si le rachat a lieu avant le 15 décembre 2010, une prime de 1 \$ qui diminuera à zéro en fonction de la date de rachat. Depuis le 15 décembre 2006, la Banque peut convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre entier d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable par le plus élevé de 2,50 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date.

Les actions privilégiées de catégorie A, série 10, sont rachetables au gré de la Banque, à compter du 15 juin 2009, à un prix de 25 \$ chacune plus, si le rachat a lieu avant le 15 juin 2013, une prime de 1 \$ qui diminuera à zéro en fonction de la date de rachat. Depuis le 15 juin 2009, la Banque peut convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre entier d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable par le plus élevé de 2,50 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date.

ACTIONS ORDINAIRES

Émissions d'actions ordinaires

Au cours de l'exercice, 66 263 actions ordinaires (36 887 actions en 2008) ont été émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants de la Banque, pour une contrepartie au comptant de 1 746 000 \$ (1 017 000 \$ en 2008).

RESTRICTIONS SUR LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque violerait, les règlements en matière de suffisance du capital et de liquidités ou les directives du Surintendant des institutions financières du Canada à l'égard du capital ou des liquidités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie aux conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation, en vertu desquelles la Banque ne peut en aucun cas verser de dividendes sur les actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la direction est de maintenir un niveau de capital adéquat qui puisse supporter ses activités tout en générant pour ses actionnaires un rendement acceptable, en respectant le profil de risque de la Banque.

Le niveau adéquat de capital est fonction de facteurs autant internes qu'externes. Le niveau de capital sert à mettre en évidence la solvabilité de la Banque, sa capacité à faire face à l'ensemble des risques reliés à ses opérations et offrir aux déposants et créanciers la protection voulue. De plus, le niveau de capital requis est influencé par le plan stratégique de la Banque, par le niveau de capitalisation de l'industrie et par les attentes des investisseurs et actionnaires. Par ailleurs, bien que le niveau de capital ne soit qu'un des éléments utilisés par les agences de notation pour déterminer la cote de crédit de la Banque, ce niveau doit être conforme à la cote de crédit visée. Ainsi les objectifs d'adéquation de capital de la Banque évoluent dans le temps selon ces facteurs.

Le processus de planification et d'adéquation du capital débute par le processus de planification stratégique. Cet exercice permet de préciser les grandes orientations et priorités de la Banque en considérant divers facteurs internes et externes. Les lignes directrices en découlant, combinées à un rapport évaluant l'adéquation du capital de la Banque par rapport à ses objectifs, sont utilisées comme intrants dans le Plan de Capital qui définit les orientations quant à la gestion active du capital.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de plusieurs documents, dont la politique de gestion et d'adéquation du capital, le plan financier triennal et le plan de capital. Un suivi des ratios et de la structure de capital est présenté trimestriellement à la direction et le niveau et l'adéquation du capital sont revus trimestriellement par le Comité de gestion des risques du conseil d'administration. Le groupe Gestion intégrée des risques est responsable de l'encadrement de la gestion du capital à travers notamment la Politique de gestion et d'adéquation du capital. Il est également responsable du suivi des limites et du suivi de l'adéquation du capital. La Trésorerie corporative de la Banque, quant à elle, est responsable de la révision du Plan de capital et de la gestion courante du capital.

Les exigences réglementaires imposent des niveaux minimums de capital qui doivent être considérés de concert avec les autres facteurs afin d'évaluer l'adéquation du capital de la Banque. Le calcul du capital réglementaire est assujéti aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF). Ces lignes directrices découlent du cadre normatif sur les fonds propres à risque élaboré par la Banque des règlements internationaux (BRI). Selon les normes de la BRI, les banques doivent maintenir un ratio minimum de capital de première catégorie de 4% et un ratio de capital total d'au moins 8%.

Les lignes directrices du BSIF stipulent que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts sont tenues de maintenir un ratio minimum de capital de première catégorie d'au moins 7% et un ratio de capital total d'au moins 10%. La Banque a opté pour l'utilisation de la méthode standard pour le risque de crédit et la méthode de l'indicateur de base pour le risque opérationnel.

La Banque s'est conformée à ces exigences tout au long de l'exercice.

Capital réglementaire

	2009	2008
<i>Fonds propres de catégorie 1</i>		
Actions ordinaires	259 208 \$	257 462 \$
Surplus d'apport	209	173
Bénéfices non répartis	665 538	596 974
Actions privilégiées non cumulatives	210 000	210 000
Écarts d'acquisition	(53 790)	(53 790)
Déductions relatives à la titrisation et autres	(35 341)	(45 449)
Total – fonds propres de catégorie 1	1 045 824	965 370
<i>Fonds propres de catégorie 2</i>		
Débitures subordonnées	150 000	150 000
Provisions générales	72 864	73 250
Déductions relatives à la titrisation et autres	(32 822)	(31 738)
Total – fonds propres de catégorie 2	190 042	191 512
Total – fonds propres	1 235 866 \$	1 156 882 \$

N° 14. Information additionnelle sur les autres éléments du résultat étendu

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	2009		
	MONTANTS AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	MONTANTS NETS DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES
Gains nets latents sur les titres disponibles à la vente	19 624 \$	(5 543) \$	14 081 \$
Reclassement aux résultats des pertes nettes sur les titres disponibles à la vente	8 972	(2 787)	6 185
Variation de valeur nette des produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	28 596	(8 330)	20 266
Autres éléments du résultat étendu	(3 453)	632	(2 821)
	25 143 \$	(7 698) \$	17 445 \$

N° 14. Information additionnelle sur les autres éléments du résultat étendu (suite)

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU				2009
	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	CUMUL DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	
Solde au début de l'exercice	35 417 \$	(16 591)\$	18 826 \$	
Variation au cours de l'exercice, nette des impôts	(2 821)	20 266	17 445	
Solde à la fin de l'exercice	32 596 \$	3 675 \$	36 271 \$	

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU				2008
	MONTANTS AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	MONTANTS NETS DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	
Pertes nettes latentes sur les titres disponibles à la vente	(33 474)\$	10 127 \$	(23 347)\$	
Reclassement aux résultats de gains nets sur les titres disponibles à la vente	(2 570)	(1 806)	(4 376)	
	(36 044)	8 321	(27 723)	
Variation de valeur nette des produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	67 029	(21 357)	45 672	
Autres éléments du résultat étendu	30 985 \$	(13 036)\$	17 949 \$	

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU				2008
	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	CUMUL DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	
Solde au début de l'exercice	(10 255)\$	11 132 \$	877 \$	
Variation au cours de l'exercice, nette des impôts	45 672	(27 723)	17 949	
Solde à la fin de l'exercice	35 417 \$	(16 591)\$	18 826 \$	

N° 15. Rémunération à base d'actions

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions qui s'adresse à la haute direction de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, le prix d'exercice des options visant l'achat d'actions ordinaires, ne doit pas être inférieur au prix du marché immédiatement avant la date de l'attribution.

Le droit de levée des options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans et peut être exercé en tout temps sur une période maximale de dix ans après la date de l'attribution.

La Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires (1 600 000 actions en 2008), en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 124 962 étaient toujours disponibles au 31 octobre 2009 (124 962 en 2008).

Il n'y a eu aucun nouvel octroi d'options d'achat d'actions en 2009 et 2008.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'activité visant les options d'achat d'actions pour les exercices terminés les 31 octobre :

	2009		2008	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDÉRÉ PAR OPTION	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDÉRÉ PAR OPTION
En cours au début de l'exercice	127 338	27,52 \$	170 027	27,67 \$
Exercées	(66 263)	26,35 \$	(36 887)	27,55 \$
Annulées	(1)	19,38 \$	(5 802)	31,80 \$
En cours à la fin de l'exercice	61 074	28,79 \$	127 338	27,52 \$
Pouvant être levées à la fin de l'exercice	36 074	28,31 \$	89 838	26,71 \$

Le tableau suivant présente un sommaire des options en circulation et pouvant être levées au 31 octobre 2009.

FOURCHETTE DES PRIX DE LEVÉE	OPTIONS EN CIRCULATION			OPTIONS POUVANT ÊTRE LEVÉES	
	NOMBRE D'OPTIONS EN COURS	DURÉE CONTRACTUELLE RÉSIDUELLE MOYENNE PONDÉRÉE (EN ANNÉES)	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDÉRÉ PAR OPTION	NOMBRE D'OPTIONS EN COURS	PRIX DE LEVÉE MOYEN PONDÉRÉ PAR OPTION
19,37 \$ – 19,94 \$	5 674	0,01	19,87 \$	5 674	19,87 \$
29,47 \$ – 31,80 \$	55 400	6,56	29,70 \$	30 400	29,88 \$
	61 074			36 074	

RÉGIME DE DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) qui s'adresse aux membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquière sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de 10 ans. La charge relative à ces unités est comptabilisée aux résultats sur la période au cours de laquelle les droits s'acquière. En 2009, la Banque a octroyé 29 000 droits avec un prix d'exercice moyen de 35,53 \$ (138 900 droits avec un prix d'exercice moyen de 40,95 \$ en 2008). Au 31 octobre 2009, il y avait 597 224 DPVA (658 340 en 2008) en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 33,53 \$ (32,58 \$ en 2008), dont 232 206 (192 909 en 2008) pouvaient être exercés en fin d'exercice. Au 31 octobre 2009, la durée résiduelle moyenne pondérée des DPVA était de 6,81 ans (7,31 ans en 2008).

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

La Banque offre un régime d'unités d'actions de performance qui s'adresse à certains membres de la haute direction. Le programme prévoit l'octroi d'unités d'action de performance calculées en fonction d'un certain pourcentage du salaire du membre participant. Les droits sur 37,5 % des unités s'acquière après 3 ans. Les droits sur les unités restantes s'acquière après 3 ans, en fonction de l'atteinte d'objectifs financiers.

Ces unités d'actions donnent droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque qui est converti en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée aux résultats sur la période au cours de laquelle les droits s'acquière. En 2009, la Banque a octroyé 42 724 unités d'actions de performance (35 816 unités en 2008) d'une valeur de 35,93 \$ chacune (40,07 \$ en 2008). Au 31 octobre 2009, il y avait 81 424 unités d'actions de performance (36 976 en 2008) en cours.

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un programme d'unités d'actions restreintes, qui s'adresse à certains membres de la haute direction. Le programme prévoit que 50 % de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, en vertu du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, peut être retenue et convertie, au gré de l'employé, en unités d'actions restreintes entièrement acquises. La Banque s'engage à contribuer un montant additionnel d'unités d'actions restreintes égal à 60 % de la prime retenue. Ces unités additionnelles d'actions restreintes s'acquière au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Ces unités d'actions donnent droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque qui est converti en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée aux résultats sur la période au cours de laquelle les droits s'acquière. Une version différée du programme existe également en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin, plutôt qu'au terme de la période de trois ans. En janvier 2009, la prime annuelle de certains employés d'un montant de 1 528 000 \$ (1 486 000 \$ en 2008) a été convertie en 42 537 unités d'actions restreintes entièrement acquises (45 786 unités en 2008). La Banque a contribué pour 25 522 unités d'actions restreintes additionnelles en 2009 (27 472 unités en 2008) lesquelles seront acquises en décembre 2010. Au 31 octobre 2009, il y avait 189 643 unités d'actions restreintes (159 045 en 2008) en cours, dont 39 521 (25 630 en 2008) unités en vertu de la version différée du programme.

RÉGIME D'ACHAT D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2009, la Banque a versé en compensation 2 565 unités d'actions différées (1 968 en 2008). Au 31 octobre 2009, il y avait 1 389 (22 672 en 2008) unités en circulation d'une valeur totale de 55 000 \$ (927 000 \$ en 2008).

N° 15. Rémunération à base d'action (suite)

RÉGIME D'ACHATS D'ACTIONS POUR LES EMPLOYÉS

La Banque offre un programme d'achat d'actions pour les employés. En vertu de ce programme, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5% de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30% de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500\$ par année. Les cotisations de la Banque sont acquises par l'employé deux ans après chaque contribution de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 320 000\$ au cours de l'exercice 2009 (310 000\$ en 2008), sont comptabilisées à la rubrique Salaires et avantages sociaux. La valeur moyenne des actions attribuées en vertu de ce programme était de 33,04\$ au cours de l'exercice 2009 (40,05\$ en 2008).

CHARGE LIÉE AUX RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

La charge liée aux programmes de rémunération à base d'actions, net de l'effet des transactions de couverture, s'élève à 1 545 000\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (2 957 000\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008). Afin de réduire la volatilité des frais de rémunération du régime des DPVA, la Banque conclut des contrats de swaps à rendement total dont la valeur est liée au cours des actions de la Banque. Les changements dans la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement les coûts de rémunération liés aux régimes de rémunération à base d'actions au cours de la période pendant laquelle les swaps sont en vigueur.

N° 16. Avantages sociaux futurs

DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

La Banque offre un certain nombre de régimes capitalisés à prestations déterminées, incluant certains volets à cotisations déterminées. Ceux-ci garantissent à la plupart des salariés le paiement de prestations de retraite. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

La Banque offre également à ses salariés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance-santé et d'assurance-vie.

TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2009, qui est constitué des cotisations de la Banque à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations aux volets à cotisations déterminées, s'est élevé à 84 403 000\$ (21 913 000\$ en 2008).

DATES DES ÉVALUATIONS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 octobre de chaque année. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été effectuées en date du 31 décembre 2008 pour tous les régimes. Les prochaines évaluations actuarielles obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés doivent être effectuées en date du 31 décembre 2009 pour tous les régimes.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2009		2008	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	283 007 \$	32 397 \$	362 742 \$	32 714 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	8 086	57	10 309	69
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	21 245	2 087	19 958	1 592
Prestations versées	(17 759)	(1 465)	(15 651)	(1 551)
Cotisations des employés	130	-	796	-
Effet de modifications aux régimes	-	-	(14 499)	-
Pertes actuarielles (gain)	51 398	(613)	(80 648)	(427)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	346 107 \$	32 463 \$	283 007 \$	32 397 \$

ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2009		2008	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	290 003 \$	- \$	326 980 \$	- \$
Rendement réel des actifs des régimes	39 456	-	(38 764)	-
Cotisations de la Banque	78 317	-	16 260	-
Cotisations des employés	130	-	796	-
Prestations versées	(17 304)	-	(15 269)	-
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	390 602 \$	- \$	290 003 \$	- \$

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX ET DES MONTANTS INSCRITS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	2009		2008	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Juste valeur des actifs des régimes	390 602 \$	- \$	290 003 \$	- \$
Obligation au titre des prestations constituées	346 107	32 463	283 007	32 397
Situation de capitalisation – surplus (déficit)	44 495	(32 463)	6 996	(32 397)
Obligation transitoire non amortie	(471)	8 549	(207)	9 371
Coût des prestations au titre des services passés non amorti	(9 764)	-	(10 649)	-
Pertes actuarielles nettes non amorties	84 514	12 936	47 870	14 225
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	118 774 \$	(10 978) \$	44 010 \$	(8 801) \$
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres éléments d'actif	123 990 \$	- \$	49 431 \$	- \$
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres éléments de passif	5 216 \$	10 978 \$	5 421 \$	8 801 \$

RÉPARTITION DES ACTIFS DES RÉGIMES EN POURCENTAGE ⁽¹⁾

Catégorie d'actifs	2009		2008	
Titres de capitaux propres			58 %	47 %
Titres d'emprunt et autres			42	53
Total			100 %	100 %

(1) Selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 octobre de chaque année.

Les actifs des régimes ne comprennent aucun titre de capitaux propres de la Banque aux 31 octobre 2009 et 2008.

RÉGIMES DONT L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EXCÈDE LES ACTIFS

Les montants relatifs à l'obligation au titre des prestations constituées et à la juste valeur des actifs des régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés s'établissaient comme suit à la fin de l'exercice :

	2009		2008	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des prestations constituées	4 508 \$	32 463 \$	145 625 \$	32 397 \$
Juste valeur des actifs des régimes	-	-	135 521	-
Situation de capitalisation – (déficit)	(4 508) \$	(32 463) \$	(10 104) \$	(32 397) \$

N° 16. Avantages sociaux futurs (suite)

COMPOSANTES DES COÛTS DE L'EXERCICE CONSTATÉS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2009		2008	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	8 086 \$	57 \$	10 309 \$	69 \$
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	21 245	2 087	19 958	1 592
Rendement réel des actifs des régimes	(39 456)	-	38 764	-
Pertes actuarielles (gain) sur l'obligation au titre des prestations constituées	51 398	(613)	(80 648)	(427)
Effet de modifications aux régimes	-	-	(14 499)	-
Éléments des coûts (revenus) au titre des avantages sociaux futurs avant la prise en compte de leur échéance à long terme	41 273	1 531	(26 116)	1 234
Excédent (déficit) du rendement réel par rapport au rendement prévu	14 850	-	(61 356)	-
Report de montants au cours de l'exercice :				
Gain actuariel (pertes) sur l'obligation au titre des prestations constituées	(51 398)	613	80 648	427
Coût des services passés	-	-	14 499	-
Amortissement de montants reportés précédemment :				
Coût des prestations au titre des services passés	(885)	-	(629)	-
Écarts actuariels	(96)	677	3 131	817
Obligation transitoire	264	821	264	821
Rajustements visant à tenir compte de l'échéance à long terme des coûts au titre des avantages sociaux futurs	(37 265)	2 111	36 557	2 065
Total des coûts constatés au titre des régimes à prestations déterminées	4 008	3 642	10 441	3 299
Coût total constaté au titre du volet à cotisations déterminées	4 167	-	3 720	-
Coût constaté au titre des avantages sociaux futurs	8 175 \$	3 642 \$	14 161 \$	3 299 \$

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

	2009		2008	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Moyenne pondérée des hypothèses				
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 octobre :				
Taux d'actualisation, à la fin de l'exercice	6,50 %	6,50 %	7,50 %	7,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Coût des prestations pour les exercices terminés les 31 octobre :				
Taux d'actualisation, pour l'exercice	7,50 %	7,50 %	5,75 %	5,75 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,25 %	-	7,25 %	-
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 octobre :

	2009	2008
Taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé	10,0 %	8,8 %
Niveau vers lequel le taux devrait baisser graduellement et auquel il devrait se maintenir par la suite	4,0 %	4,0 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2019	2016

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants présentés pour les régimes d'assurance-santé. Une augmentation et une diminution d'un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé se répercuteraient ainsi pour 2009 :

	AUGMENTATION DE 1 %	DIMINUTION DE 1 %
Total du coût des prestations au titre des services rendus et des frais d'intérêt	196 \$	(165)\$
Obligation au titre des prestations constituées	2 317 \$	(1 945)\$

N° 17. Impôts sur les bénéfices

IMPÔTS FUTURS

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Banque s'établissent comme suit:

	2009	2008
Actifs d'impôts futurs		
Immobilisations	51 415 \$	47 883 \$
Provision cumulative pour pertes sur prêts	22 051	21 902
Reports prospectifs de pertes fiscales	6 793	11 306
Titrisation et valeurs mobilières	–	1 474
Autres écarts temporaires	6 353	2 094
	86 612	84 659
Passifs d'impôts futurs		
Produits dérivés	(15 232)	(16 554)
Charges reportées	(15 174)	(13 453)
Actifs aux titres des prestations constituées – régimes de retraites	(29 610)	(10 497)
Titrisation et valeurs mobilières	(19 082)	–
	(79 098)	(40 504)
Impôts futurs, montant net	7 514 \$	44 155 \$

Le montant net des impôts futurs est présenté dans les postes autres actifs (note 9) et autres passifs (note 11) au bilan consolidé.

	2009	2008
Actifs d'impôts futurs	52 685 \$	65 075 \$
Passifs d'impôts futurs	(45 171)	(20 920)
	7 514 \$	44 155 \$

Les reports prospectifs de pertes fiscales, au 31 octobre 2009, sont constitués de pertes fiscales fédérales 27 723 000 \$ (42 486 000 \$ en 2008) qui peuvent être utilisées pour réduire le revenu imposable futur. Ces pertes viennent à échéance entre 2010 et 2028.

CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les principales composantes de la charge d'impôts sur les bénéfices s'établissent comme suit:

	2009	2008
État consolidé des résultats		
Activités poursuivies		
Charge d'impôts exigibles	9 929 \$	9 301 \$
Charge d'impôts futurs		
Résorption des écarts temporaires	26 919	22 924
Changements des taux d'imposition	–	5 657
	26 919	28 581
	36 848	37 882
Activités abandonnées		
Charge d'impôts futurs	2 024	761
	38 872 \$	38 643 \$
État consolidé du résultat étendu		
Charge d'impôt relative à la variation des gains (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente	5 543 \$	(10 127) \$
Charge d'impôt relative au reclassement aux résultats des pertes réalisées sur les titres disponibles à la vente	2 787	1 806
Charge d'impôt relative à la variation nette des gains et (pertes) sur les produits dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(632)	21 357
	7 698 \$	13 036 \$
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées et autres éléments		
Charge d'impôts exigibles	4 710 \$	4 710 \$
Économie d'impôts exigibles	(4 369)	(4 667)
	341 \$	43 \$

N° 17. Impôts sur les bénéfices (suite)

RAPPROCHEMENT AVEC LES TAUX PRÉVUS PAR LA LOI

Le rapprochement entre la charge d'impôts relativement aux activités poursuivies présentées à l'état consolidé des résultats et le montant en dollars des impôts, par application des taux prévus par la loi, s'établit comme suit:

	2009		2008	
	MONTANT		MONTANT	
Impôts sur les bénéfices aux taux prévus par la loi	43 312 \$	31,3 %	42 908 \$	31,6 %
Variation résultant de ce qui suit:				
Résolution de divers risques fiscaux	(2 418)	(1,7)	(1 768)	(1,3)
Changements des taux d'imposition	-	-	5 657	4,2
Dividendes et gains exonérés d'impôt	(1 626)	(1,2)	(4 600)	(3,4)
Bénéfices liés à des opérations étrangères d'assurance crédit	(4 471)	(3,2)	(3 779)	(2,8)
Autres	2 051	1,4	(536)	(0,4)
Impôts sur les bénéfices découlant des activités poursuivies, présentés à l'état consolidé des résultats	36 848 \$	26,6 %	37 882 \$	27,9 %

Les bénéfices d'assurance crédit générés à l'étranger sont généralement assujettis à l'impôt uniquement lors du rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas le rapatriement des bénéfices accumulés après le 27 juillet 2006, aucune charge d'impôts futurs n'a été comptabilisée à leur égard. Les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non distribués était rapatriée, sont estimés à 12 499 000 \$ au 31 octobre 2009 (8 028 000 \$ au 31 octobre 2008).

N° 18. Résultat par action

Le calcul du bénéfice de base et dilué par action se détaille comme suit pour les exercices terminés le 31 octobre:

	2009	2008
Bénéfice de base par action ordinaire		
Bénéfice net découlant des activités poursuivies	101 664 \$	98 108 \$
Bénéfice net découlant des activités abandonnées ⁽¹⁾	11 469	4 423
Bénéfice net	113 133	102 531
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents	12 116	11 818
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, découlant des activités poursuivies	89 548 \$	86 290 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 857 573	23 837 157
Bénéfice de base par action ordinaire		
Activités poursuivies	3,75 \$	3,62 \$
Activités abandonnées	0,48	0,19
Total	4,23 \$	3,81 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, découlant des activités poursuivies	89 548 \$	86 290 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 857 573	23 837 157
Options d'achat d'actions dilutives et autres	18 029	42 950
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	23 875 602	23 880 107
Bénéfice dilué par action ordinaire		
Activités poursuivies	3,75 \$	3,61 \$
Activités abandonnées	0,48	0,19
Total	4,23 \$	3,80 \$
Nombre moyen d'options d'achat d'actions n'ayant pas été considéré aux fins du calcul du résultat par action ordinaire dilué ⁽²⁾	25 700	-

(1) Se référer à la note 27.

(2) Ce nombre moyen d'options d'achat d'actions n'a pas été considéré aux fins du calcul du résultat par action ordinaire dilué puisque le prix moyen d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions de la Banque au cours de 2009.

Les actions privilégiées sont convertibles en actions ordinaires au gré de la Banque. Ces conversions n'ont pas été considérées dans le calcul du résultat par action ordinaire dilué, puisque la Banque a la possibilité d'effectuer le règlement au comptant plutôt qu'en actions ordinaires et que l'expérience passée démontre que les règlements antérieurs se sont faits au comptant.

N° 19. Opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants ainsi qu'à leurs sociétés apparentées. Les prêts consentis aux administrateurs sont assortis aux conditions du marché pour des risques similaires. Les prêts consentis aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels aux taux affichés moins 2%, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux sociétés apparentées sont octroyés à des conditions similaires à celles offertes à des parties non-liées. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés sous la rubrique Revenu d'intérêt à l'état consolidé des résultats. Le solde des prêts consentis en vertu de tels contrats s'établit comme suit :

	2009	2008
Prêts hypothécaires	303 \$	368 \$
Autres prêts	17 870	28 039
	18 173 \$	28 407 \$

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également des services bancaires habituels à certains administrateurs et dirigeants, dont notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties non-liées.

N° 20. Instruments financiers – Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier représente le montant théorique auquel un instrument financier pourrait se négocier entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il n'existe cependant pas de marché pour une portion des instruments financiers de la Banque. En conséquence, pour ces instruments, les justes valeurs présentées sont des estimations établies à l'aide de techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, qui peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette.

CLASSEMENT DE L'ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR SELON LA HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS

Le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA établit une hiérarchie de techniques d'évaluation selon que les données utilisées dans ces techniques sont observables ou non. Les données observables sont des données du marché obtenues de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données ont engendré la hiérarchie des évaluations à la juste valeur suivante :

- Niveau 1 – Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers *identiques*.
- Niveau 2 – Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers *semblables*; prix cotés sur des marchés non actifs pour des instruments financiers identiques ou semblables; et évaluations fondées sur la modélisation dans lesquelles toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants sont *non observables*.

Les montants indiqués aux tableaux ci-dessous représentent la juste valeur des instruments financiers de la Banque établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après. De plus, uniquement pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur aux états financiers, les tableaux indiquent les niveaux d'évaluation selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

N° 20. Instruments financiers – Juste valeur (suite)

2009						
(en millions de dollars)	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	ÉCART FAVORABLE (DÉFAVORABLE)	NIVEAU D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ⁽¹⁾		
				NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Actif						
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	61 \$	61 \$	– \$	s.o. \$	s.o. \$	s.o. \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	240	240	–	s.o.	s.o.	s.o.
Valeurs mobilières						
Disponibles à la vente	1 424	1 424	–	1 414	1	9
Détenues à des fins de transactions	1 391	1 391	–	1 238	141	12
Désignées comme étant détenues à des fins de transactions	1 617	1 617	–	1 617	–	–
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	536	536	–	s.o.	s.o.	s.o.
Prêts	15 601	15 834	233	s.o.	s.o.	s.o.
Engagements de clients en contrepartie d'acceptation	217	217	–	s.o.	s.o.	s.o.
Instruments financiers dérivés	254	254	–	–	238	16
Autres actifs	390	390	–	s.o.	s.o.	109
Total de l'actif	21 731 \$	21 964 \$	233 \$	4 269 \$	380 \$	146 \$
Passif						
Dépôts	18 300 \$	18 527 \$	(227)\$	s.o. \$	s.o. \$	s.o. \$
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert	1 054	1 054	–	1 054	–	–
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	285	285	–	s.o.	s.o.	s.o.
Acceptations	217	217	–	s.o.	s.o.	s.o.
Instruments financiers dérivés	175	175	–	–	110	65
Autres passifs	733	733	–	s.o.	s.o.	s.o.
Débitures subordonnées	150	156	(6)	s.o.	s.o.	s.o.
Total du passif	20 914 \$	21 147 \$	(233)\$	1 054 \$	110 \$	65 \$

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

2008						
(en millions de dollars)	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	ÉCART FAVORABLE (DÉFAVORABLE)	NIVEAU D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ⁽¹⁾		
				NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Actif						
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	54 \$	54 \$	– \$	s.o. \$	s.o. \$	s.o. \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	94	94	–	s.o.	s.o.	s.o.
Valeurs mobilières						
Disponibles à la vente	1 302	1 302	–	1 242	50	11
Détenues à des fins de transactions	1 069	1 069	–	864	191	15
Désignées comme étant détenues à des fins de transactions	1 119	1 119	–	1 119	–	–
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	661	661	–	s.o.	s.o.	s.o.
Prêts	14 153	14 272	119	s.o.	s.o.	s.o.
Engagements de clients en contrepartie d'acceptation	110	110	–	s.o.	s.o.	s.o.
Instruments financiers dérivés	238	238	–	–	214	24
Autres actifs	429	429	–	–	–	88
Total de l'actif	19 229 \$	19 348 \$	119 \$	3 225 \$	455 \$	138 \$
Passif						
Dépôts	15 334 \$	15 418 \$	(84)\$	– \$	– \$	56 \$
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert	819	819	–	819	–	–
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	1 136	1 136	–	s.o.	s.o.	s.o.
Acceptations	110	110	–	s.o.	s.o.	s.o.
Instruments financiers dérivés	147	147	–	–	93	53
Autres passifs	748	748	–	s.o.	s.o.	s.o.
Débitures subordonnées	150	155	(5)	s.o.	s.o.	s.o.
Total du passif	18 444 \$	18 533 \$	(89)\$	819 \$	93 \$	109 \$

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

En ce qui concerne les éléments d'actif et de passif comptabilisés à la juste valeur, la Banque observe les procédures suivantes pour déterminer leur juste valeur.

Lorsque des prix sont cotés sur le marché, la Banque les utilise généralement pour déterminer la juste valeur des effets, qu'elle classe au niveau 1.

Si aucun prix n'est coté sur le marché, la juste valeur est fondée sur des techniques d'évaluation élaborées à l'interne qui reposent, dans la mesure du possible, sur des données courantes du marché ou sur des données du marché de source indépendante, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués à l'aide de ces techniques d'évaluation internes sont classés en fonction du plus bas niveau auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation. Par conséquent, un effet peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont observables.

Lorsqu'ils sont disponibles, la Banque peut aussi utiliser des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée. La fréquence et l'ampleur des opérations ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces évaluations sont classées au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation seront utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer les justes valeurs peuvent requérir un jugement significatif de la part de la direction. De par l'incertitude inhérente à ces estimés, les valeurs peuvent différer de façon significative des valeurs qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers.

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur chaque instrument est généralement classé. La description englobe, dans les cas appropriés, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et ne font donc pas l'objet de classification selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, la Banque utilise les prix cotés sur le marché afin de déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces effets sont alors classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. C'est le cas notamment des titres gouvernementaux et des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, la Banque peut aussi utiliser des cours de marché liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 compte tenu que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, dont notamment les primes de liquidités et les écarts de crédits.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, ajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, s'il y a lieu, aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variables dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et ne font donc pas l'objet de classification selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit, les intérêts courus à recevoir et certains droits conservés relatifs aux opérations de titrisation. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers.

La juste valeur des chèques et autres effets en transit et des intérêts courus est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Ces instruments sont tous comptabilisés au coût amorti et ne font pas l'objet de classification selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

La juste valeur des droits conservés relatifs aux opérations de titrisation est calculée selon une analyse de la valeur actualisée nette qui tient compte de la valeur temporelle de l'argent et des taux de remboursement anticipés. Les droits sont classés au niveau 3. La note 6 présente davantage d'information relativement à ces droits, incluant une analyse de sensibilité.

N° 20. Instruments financiers – Juste valeur (suite)

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temporelle de l'argent, de la courbe des rendements et des facteurs de volatilité. Les dérivés sont donc classés aux niveaux 2 ou 3, selon que les données importantes des modèles comprennent des sources observables ou non. Certains autres instruments financiers dérivés, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont négociés en Bourse, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie à partir des taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable. Ces instruments sont essentiellement tous comptabilisés au coût amorti et ne font pas l'objet de classification selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Certains dépôts échus en 2009 et ayant fait l'objet d'une désignation à la juste valeur sont classés dans le niveau 3 au 31 octobre 2008.

Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert

La Banque utilise les prix cotés sur le marché afin de déterminer la juste valeur des engagements afférents à des valeurs vendues à découvert et alors ces instruments sont classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Débitures subordonnées

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des débitures subordonnées est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie à partir des taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des émissions similaires ou sur les taux offerts actuellement pour les titres d'emprunt ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance. Ces instruments sont tous comptabilisés au coût amorti et ne font pas l'objet de classification selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

CHANGEMENTS DE NIVEAU

Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes d'évaluation de la juste valeur au cours de l'exercice.

VARIATIONS AU NIVEAU 3 DE JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent les variations au niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009. La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation utilisant au moins une donnée importante non observable. En plus des données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Aussi, les gains et pertes présentés ci-dessous comportent des variations de juste valeur liées à des données observables et à des données non observables.

(en millions de dollars)

2009

	GAINS (PERTES) NET(TES) RÉALISÉ(E)/ LATENT(ES) COMPRIS(ES) DANS				ENTRÉES ET SORTIES DU NIVEAU 3	SOLDE AU 31 OCTOBRE 2009	GAIN (PERTE) LATENT(E) LIÉ(E) À DES INSTRUMENTS TOUJOURS DÉTENUS À LA FIN DE LA PÉRIODE
	SOLDE AU 31 OCTOBRE 2008	LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	ACHATS, VENTES, ÉMISSIONS ET RÈGLEMENTS	LES BÉNÉFICES (1)			
Actif							
Comptes de valeurs mobilières							
Disponibles à la vente	11 \$	(1)\$	1 \$	(3)\$	1 \$	9 \$	(1)\$
Détenues à des fins de transaction	15	–	–	(3)	–	12	–
Instruments financiers dérivés	24	(4)	–	(4)	–	16	(4)
Autres actifs	88	4	–	17	–	109	2
Total	138 \$	(1)\$	1 \$	7 \$	1 \$	146	(3)
Passif							
Dépôts							
Particuliers	56 \$	– \$	– \$	(56)	–	–	–
Instruments financiers dérivés	53	14	–	(2)	–	65	(13)
Total du passif	109 \$	14 \$	– \$	(58)\$	– \$	65 \$	(13)\$

(1) Les gains et pertes liés aux instruments financiers de niveau 3 ont été inclus dans le revenu des activités de trésorerie et des activités sur le marché des capitaux ainsi que dans les revenus de titrisation.

GAINS ET PERTES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME ÉTANT DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Pourvu que les désignations rencontrent certaines conditions spécifiques, la direction peut choisir de désigner des instruments comme étant détenus à des fins de transaction dont les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats. Certaines valeurs mobilières, droits conservés relatifs aux activités de titrisation et certains dépôts de particuliers ont été désignés comme étant détenus à des fins de transactions afin de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière de comptabilisation qui aurait résulté du fait que les gains et les pertes sur ces éléments auraient été comptabilisés sur des bases différentes. Ces instruments financiers sont utilisés dans le cadre des stratégies de gestion des actifs et des passifs de la Banque et servent de couvertures économiques pour d'autres instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Par conséquent, les gains et pertes sur ces instruments sont généralement contrebalancés par les variations de valeurs d'autres instruments financiers. Le tableau suivant présente l'incidence des variations de valeurs de ces instruments.

	2009	2008
Augmentation (diminution) des :		
Revenus de titrisation	7 696 \$	37 579 \$
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	254	(343)
	7 950 \$	37 236 \$

N° 21.**Instruments financiers – Gestion des risques**

La Banque est exposée à différents types de risques de par la nature des activités commerciales qu'elle exerce. En vue de s'assurer de la prise en compte de tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un Cadre de gestion intégrée des risques a été développé. Celui-ci permet d'effectuer une supervision en matière d'évaluation et de contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration et ses comités.

Afin de gérer les risques associés à l'utilisation d'instruments financiers, incluant les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les instruments financiers dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des lignes d'affaires.

Les principaux risques auxquels la Banque est exposée relativement aux instruments financiers sont décrits ci-dessous.

- Risque de marché
 - *Risque de taux d'intérêt*
 - *Risque de change*
 - *Risque lié aux cours boursiers*
- Risque de crédit
- Risque d'illiquidité et de financement

A) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut encourir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers, à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ainsi que les cours boursiers. L'exposition au risque de marché découlant des activités de négociation, de placement, de financement et de gestion de l'actif et du passif est principalement circonscrite par des limites nominales, des scénarios chocs et diverses autres mesures de sensibilité, notamment la valeur à risque (VAR).

Risque de taux d'intérêt

Les activités de gestion de l'actif et du passif visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt qui correspond à l'impact potentiel défavorable des fluctuations de taux d'intérêt sur les revenus et la valeur économique de la Banque. Ce risque est dû principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments du bilan et hors bilan ainsi qu'aux options imbriquées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts et de rachat de dépôts. Afin de gérer ce risque, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont principalement les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan et pour couvrir le risque inhérent aux options imbriquées dans les produits de prêts et de dépôts. La Banque évalue périodiquement l'effet sur la valeur économique de ses capitaux propres et de ses revenus nets d'intérêt à une variation soudaine et soutenue de 1 % des taux d'intérêts. Au 31 octobre 2009, une telle majoration aurait entraîné les effets suivants.

N° 21. Instruments financiers – Gestion des risques (suite)

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

	2009		2008	
	EFFET SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	EFFET SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ⁽²⁾	EFFET SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	EFFET SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêts				
Augmentation de 100 points de base	(4 779)\$	(19 626)\$	8 901 \$	(18 671)\$
Diminution de 100 points de base	(21 506)\$	22 682 \$	(10 763)\$	19 488 \$

(1) Au cours des 12 prochains mois

(2) Net des impôts sur les bénéfices

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et taux moyens effectifs des instruments financiers au bilan et hors bilan de la Banque.

	2009						TOTAL
	TAUX FLOTTANT	DE 0 À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NON SENSIBLES AUX TAUX D'INTÉRÊT	
Actif							
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	1 499 \$	458 \$	555 \$	1 873 \$	111 \$	237 \$	4 733 \$
Rendement réel		0,2 %	0,3 %	2,1 %	3,6 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	536	–	–	–	–	–	536
Prêts	6 947	755	1 850	5 548	212	289	15 601
Rendement réel		5,1 %	5,3 %	5,5 %	6,2 %		
Autres éléments d'actif	–	–	–	–	–	1 295	1 295
Total	8 982	1 213	2 405	7 421	323	1 821	22 165
Rendement réel		3,3 %	4,2 %	4,6 %	5,3 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	2 717	1 674	4 436	8 730	11	732	18 300
Rendement réel		2,2 %	2,3 %	3,0 %	3,1 %		
Éléments de trésorerie	1 041	243	–	55	–	–	1 339
Rendement réel		0,2 %	– %	1,2 %	– %		
Autres éléments de passif	–	19	48	149	–	989	1 205
Rendement réel		3,4 %	3,0 %	3,5 %	– %		
Débitures et capitaux propres	–	100	110	150	–	961	1 321
Rendement réel		– %	– %	4,9 %	– %		
Total	3 758	2 036	4 594	9 084	11	2 682	22 165
Rendement réel		1,8 %	2,2 %	3,0 %	3,1 %		
Swaps, montant net	86	(5 366)	1 180	4 266	(166)	–	–
Écart de sensibilité	5 310	(6 189)	(1 009)	2 603	146	(861)	–
Écart cumulatif	5 310 \$	(879)\$	(1 888)\$	715 \$	861 \$	– \$	– \$

(en millions de dollars)

2008

	TAUX FLOTTANT	DE 0 À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NON SENSIBLES AUX TAUX D'INTÉRÊT	TOTAL
Actif	8 431 \$	1 658 \$	1 986 \$	5 740 \$	293 \$	1 471 \$	19 579 \$
Rendement réel		3,9 %	5,6 %	5,4 %	6,9 %		
Passif et capitaux propres	1 712	3 568	4 245	7 856	7	2 191	19 579
Rendement réel		2,4 %	3,2 %	3,4 %	2,1 %		
Swaps, montant net	–	(4 440)	694	3 943	(197)	–	–
Écart de sensibilité	6 719	(6 350)	(1 565)	1 827	89	(720)	–
Écart cumulatif	6 719 \$	369 \$	(1 196)\$	631 \$	720 \$	– \$	– \$

Hypothèses relatives aux échéances

Les actifs, passifs et capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des remboursements ou des rachats par anticipation estimés, sauf dans les cas ci-dessous :

- Les prêts et les dépôts dont le taux n'est pas indexé sur un taux spécifique et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon l'évolution historique de leur sensibilité;
- Les débetures dont le taux peut être révisé à une date ultérieure sont classées selon la date de réévaluation du taux;
- Les actions privilégiées sont classées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

Risque de change

Le risque de change étranger correspond aux pertes que la Banque pourrait enregistrer à la suite de fluctuations défavorables des taux de change. Il provient essentiellement des positions de change étranger maintenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres qu'en dollars canadiens, des activités d'arbitrage et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des éléments d'actif et de passif inscrits ou non au bilan, ainsi que de la non concordance des entrées et sorties de fonds en devises. Ce risque est suivi à l'aide de limites nominales et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation.

Risque lié aux cours boursiers

Le risque lié aux cours boursiers correspond aux pertes financières que la Banque pourrait enregistrer à la suite de fluctuations défavorables du cours de certaines actions ou du marché boursier en général. Les positions de la Banque en titres de participation correspondent principalement à des titres négociés en bourse au Canada et, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée à la performance de la bourse canadienne.

B) RISQUE DE CRÉDIT

L'utilisation d'instruments financiers, incluant des produits dérivés, peut entraîner un risque de crédit correspondant au risque de perte financière résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

Les politiques dont s'est dotée la Banque en matière de gestion du risque de crédit visent à évaluer ce risque. Ces politiques comprennent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de cotes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions, et la tarification en fonction du risque. En ce qui concerne la diversification, la politique de crédit établit des lignes directrices visant à limiter les concentrations de crédit par contrepartie, par secteur d'activité, et définissant certains secteurs jugés plus risqués, et qui devraient ainsi être évités. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

La Banque, par l'entremise d'un groupe de gestion du risque de crédit indépendant des lignes d'affaires, suit ses portefeuilles d'instruments financiers tant sur le plan qualitatif que quantitatif, grâce à des mécanismes et politiques qui touchent la révision des différents types de dossiers, des systèmes de mise à jour des cotes de risque et l'analyse de la tarification. La note 5 de ces états financiers consolidés fournit des informations supplémentaires sur les portefeuilles de prêts de la Banque.

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque au titre des instruments financiers dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où le coût de remplacement d'une ou de plusieurs opérations est positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une opération sur les instruments financiers dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif pour refléter la modification potentielle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est généralement géré en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres opérations de crédit. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation de dérivés avec les contreparties avec lesquelles elle contracte. Ces accords réduisent le risque de crédit, dans l'éventualité de défaillance, en permettant la compensation de toutes les opérations avec une contrepartie donnée. Les contrats que nous concluons avec certaines contreparties permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

N° 21. Instruments financiers – Gestion des risques (suite)

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque au 31 octobre 2009, sans tenir compte d'aucune garantie ni d'autre rehaussement de crédit, correspond essentiellement à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements de crédit détaillés ci-dessous.

(en millions de dollars)	AU 31 OCTOBRE 2009	AU 31 OCTOBRE 2008
Actifs financiers, tels que présentés au bilan consolidé ⁽¹⁾	21 612 \$	19 084 \$
Engagement de crédit et autres éléments hors bilan ⁽²⁾	4 711	4 153
Total	26 323 \$	23 237 \$

(1) Excluent les titres de participation.

(2) Incluent 2 129 675 000 \$ (2 082 573 000 \$ en 2008) liés à des facilités de crédit personnelles et marges sur cartes de crédit.

Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties engagées dans des activités similaires sont situées dans la même région géographique ou ont des caractéristiques économiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres pourrait nuire à leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Les opérations de la Banque sont situées au Canada.

Le tableau suivant présente l'origine des prêts aux 31 octobre :

	2009	2008
Québec	61 %	59 %
Autres provinces du Canada	39 %	41 %
Total	100 %	100 %

Aucun type d'industrie n'a représenté plus de 3% (3% en 2008) du total des prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Garanties détenues relatives aux portefeuilles de prêts

Près de 50% du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque est assuré auprès de la SCHL. Par ailleurs, la Banque détient des garanties sur les biens immobiliers pour les autres prêts hypothécaires conventionnels. De plus, la valeur de ces prêts n'excède jamais 80% de la valeur estimée des propriétés à l'origine, conformément aux exigences légales.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont également garantis par des actifs spécifiques dont, notamment, des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux et des immeubles de bureaux, de même que des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De façon générale, la valeur des prêts n'excède pas 60% à 75% de la valeur estimée des propriétés à l'origine.

Certaines garanties sont également détenues pour les prêts personnels et commerciaux, selon les pratiques bancaires normales.

Autres garanties détenues

Dans le cours normal de ses opérations, la Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente. Ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis. Au 31 octobre 2009, la valeur de marché approximative des biens acceptés en garantie s'élevait à 536 064 000 \$ (661 391 000 \$ au 31 octobre 2008).

Dans le cadre d'opérations sur produits dérivés, la Banque peut également obtenir des biens affectés en garantie en vertu d'entente de soutien au crédit. Au 31 octobre 2009, la valeur de marché approximative des biens acceptés en garantie s'élevait à 27 761 000 \$ (18 263 000 \$ au 31 octobre 2008).

C) RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité représente l'éventualité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Le risque d'illiquidité est géré globalement par la Trésorerie corporative et surveillé par un comité de la direction responsable de la gestion de l'actif et du passif, en conformité avec les politiques des liquidités et du financement et de gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est d'assurer que la Banque dispose en permanence des liquidités suffisantes pour être en mesure de respecter ses obligations financières actuelles et futures, tant dans des conditions normales que dans des circonstances exceptionnelles.

La Banque effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les mesures des indicateurs de liquidité soient conformes aux limites établies. Une attention particulière est accordée aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds lors de la planification du financement. La Banque maintient une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles pour parer aux éventualités. Elle définit ses besoins de liquidité par des scénarios évaluant des horizons de survie qui mesurent la durée au cours

de laquelle ses actifs liquides peuvent couvrir le retrait de financement de gros et de dépôts. La Banque veille à constituer un volume stable de dépôts de base en provenance des particuliers et des courtiers, ainsi qu'à s'assurer de la diversification de ses sources de financement. Les stratégies de financement incluent aussi la titrisation de prêts et le recours au marché des capitaux, par l'émission de capitaux propres ou de titres de dette. Un plan de contingence en matière de liquidités et de financement prévoit des mesures pour acquitter les obligations de la Banque dans l'éventualité d'une situation de pression sur les liquidités.

Échéances contractuelles des passifs financiers

Le tableau suivant présente les principales obligations liées à des passifs financiers selon leurs échéances contractuelles.

	2009				
	À VUE ET À PRÉAVIS	À TERME			TOTAL
		MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Dépôts	6 750 214 \$	4 381 505 \$	7 157 144 \$	11 103 \$	18 299 966 \$
Engagements afférents à des valeurs vendues à découverts	-	999 686	54 784	-	1 054 470
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	-	284 988	-	-	284 988
Débiteures subordonnées	-	-	150 000	-	150 000
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	-	3 259	(10 735)	(43)	(7 519)
	6 750 214 \$	5 669 438 \$	7 351 193 \$	11 060 \$	19 781 905 \$
					2008
	À VUE ET À PRÉAVIS	À TERME			TOTAL
		MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Dépôts	2 920 901 \$	6 325 532 \$	6 080 653 \$	6 726 \$	15 333 812 \$
Engagements afférents à des valeurs vendues à découverts	-	819 236	-	-	819 236
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	-	1 136 096	-	-	1 136 096
Débiteures subordonnées	-	-	150 000	-	150 000
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	-	(4 588)	(7 011)	521	(11 078)
	2 920 901 \$	8 276 276 \$	6 223 642 \$	7 247 \$	17 428 066 \$

(1) Les obligations relatives aux instruments financiers dérivés représentent uniquement les paiements théoriques liés aux dérivés utilisés à des fins de gestion de risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux instruments financiers dérivés en fonction de leur échéance est également présenté à la note 22.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2009, ceux-ci étaient d'environ 2 581 176 000 \$ (2 070 730 000 \$ au 31 octobre 2008), excluant les facilités de crédit personnelles et les marges sur cartes de crédit puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

N° 22. Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses affaires, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des indices sur lesquels sont établis le rendement de dépôts indicels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que décrits ci-après.

Les différents instruments financiers dérivés compris dans les tableaux suivants sont comme suit :

- i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiements d'intérêts à taux fixe et flottant selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou flottant dans diverses devises. Les swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises comportent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe et flottant dans deux devises différentes sur une période donnée.
- ii) Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats fixant un taux d'intérêt futur devant être payé ou reçu à l'égard d'un montant nominal de référence avec une échéance précise débutant à une date ultérieure donnée.
- iii) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'accord est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

N° 22. Instruments financiers dérivés (suite)

- iv) Les contrats à terme normalisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants normalisés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- v) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui seront livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux instruments financiers dérivés. Ces montants ne reflètent pas le potentiel de gain ou de perte lié aux risques de crédit ou de marché de ces instruments.

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

(en millions de dollars)						
DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE						2009
MONTANT NOMINAL	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	CONTRATS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE	AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 175 \$	9 542 \$	166 \$	12 883 \$	8 404 \$	4 479 \$
Cotés en bourse						
Contrats à terme normalisés	76	-	-	76	-	76
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	4 846	163	-	5 009	-	5 009
Contrats à terme	1 282	64	-	1 346	-	1 346
Options achetées	159	-	-	159	-	159
Options vendues	162	-	-	162	-	162
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	17	35	5	57	-	57
Options vendues	29	124	5	158	-	158
Swaps sur rendement total	45	-	-	45	-	45
	9 791 \$	9 928 \$	176 \$	19 895 \$	8 404 \$	11 491 \$

(en millions de dollars)						
DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE						2008
MONTANT NOMINAL	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	CONTRATS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE	AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	1 275 \$	8 016 \$	207 \$	9 498 \$	5 579 \$	3 919 \$
Cotés en bourse						
Contrats à terme normalisés	149	-	-	149	-	149
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	635	4	-	639	-	639
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	22	-	-	22	-	22
Contrats à terme	600	10	-	610	-	610
Options achetées	15	-	-	15	-	15
Options vendues	15	-	-	15	-	15
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	17	53	5	75	-	75
Options vendues	18	102	5	125	-	125
Swaps sur rendement total	80	-	-	80	-	80
	2 826 \$	8 185 \$	217 \$	11 228 \$	5 579 \$	5 649 \$

(1) Comprennent les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation, pour répondre aux besoins de clients, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

2009

	JUSTE VALEUR POSITIVE	JUSTE VALEUR NÉGATIVE	MONTANT NET
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	114 \$	(15)\$	99 \$
AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	17	(69)	(52)
Contrats de change			
Swaps de devises	61	(52)	9
Contrats à terme	10	(18)	(8)
Options achetées	7	-	7
Options vendues	-	(7)	(7)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	6	-	6
Options vendues	-	(11)	(11)
TOTAL	215 \$	(172)\$	43 \$

(en millions de dollars)

2008

	JUSTE VALEUR POSITIVE	JUSTE VALEUR NÉGATIVE	MONTANT NET
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	132 \$	(17)\$	115 \$
AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	22	(64)	(42)
Contrats de change			
Swaps de devises	31	(39)	(8)
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	2	-	2
Contrats à terme	23	(11)	12
Options achetées	1	-	1
Options vendues	-	(1)	(1)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	9	-	9
Options vendues	-	(9)	(9)
TOTAL	220 \$	(141)\$	79 \$

(1) Comprennent les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation, pour répondre aux besoins de clients, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

Informations concernant les relations de couverture

Swaps désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie

Les swaps désignés comme éléments de couverture sont utilisés principalement pour gérer l'appariement du bilan de la Banque et minimiser la volatilité future du revenu net d'intérêt. La valeur de ces swaps peut varier de façon importante. Par conséquent, les variations de valeur des swaps désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie pourraient entraîner des variations significatives du cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les capitaux propres. Au 31 octobre 2009, le montant nominal de swaps désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie était de 4 104 000 \$ (2 557 000 \$ au 31 octobre 2008).

N° 22. Instruments financiers dérivés (suite)

Inefficacité relative aux relations de couverture

Le tableau suivant indique les portions inefficaces des variations cumulatives de juste valeur des instruments de couverture comptabilisées dans l'état consolidé des résultats :

	2009	2008
Couvertures de flux de trésorerie	941 \$	269 \$
Couvertures de juste valeur	(462)	(1 107)
	479 \$	(838) \$

Autres informations concernant les relations de couvertures

Des gains nets reportés s'élevant à 21 174 000 \$ (5 380 000 \$ au 31 octobre 2008), présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2009, devraient être reclassés à l'état consolidé des résultats au cours des douze prochains mois.

La durée maximale des relations de couverture du risque de flux de trésorerie liées à des opérations futures était de 5 ans au 31 octobre 2009 (5 ans en 2008).

RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars)

	2009			2008		
	COÛT DE REMPLACEMENT (1) (4)	ÉQUIVALENT-CRÉDIT (2)	MONTANT PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES (3)	COÛT DE REMPLACEMENT	ÉQUIVALENT-CRÉDIT	MONTANT PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	131 \$	181 \$	36 \$	154 \$	197 \$	40 \$
Contrats de change						
Swaps de devises	61	117	24	31	37	8
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	–	–	–	2	2	–
Contrats à terme	10	26	14	23	30	25
Options achetées	7	9	6	1	1	–
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	6	10	2	9	15	3
Swaps sur rendement total	–	3	1	–	5	1
	215 \$	346 \$	83 \$	220 \$	287 \$	77 \$

(1) Correspond à la juste valeur marchande favorable, excluant l'incidence des accords généraux de compensation. Les instruments négociables en bourse et les options vendues sont exclus puisqu'ils ne constituent pas un risque de crédit.

(2) Comprend i) le total de la valeur de remplacement positive de tous les contrats en cours et ii) un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel.

(3) Selon les lignes directrices émises par le Surintendant des institutions financières du Canada.

(4) La Banque détient des biens affectés en garantie de 27 761 000 \$ afin de réduire le risque de crédit lié à ces contrats.

La note 21 aux états financiers consolidés fournit de l'information additionnelle sur le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés et la façon dont il est évalué.

N° 23. Engagements et garanties

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients.

Les engagements de crédit représentent la tranche non utilisée des crédits que la Banque s'engage à rendre disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour un montant et une durée déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliés sans qu'on y ait recours.

	2009	2008
Engagements de crédit ⁽¹⁾	2 581 176 \$	2 070 730 \$
Lettres de crédit documentaire	8 675 \$	6 111 \$

(1) Excluent des facilités de crédit personnelles totalisant 1 284 859 000\$ (1 159 871 000\$ au 31 octobre 2008) et des marges sur cartes de crédit d'un montant de 844 816 000\$ (922 702 000\$ au 31 octobre 2008) puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

GARANTIES

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses opérations, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter ses obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Aucune provision spécifique n'est présentement comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'est élevé à 157 102 000\$ au 31 octobre 2009 (138 223 000\$ en 2008).

Instruments financiers dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change), qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde à ceux-ci le droit, mais ne leur impose pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Aucune provision spécifique n'est comptabilisée à l'égard de ces dérivés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats, s'est élevé à 71 100 000\$ au 31 octobre 2009 (14 822 000\$ en 2008).

Biens acceptés et affectés en garantie

Au 31 octobre 2009, la valeur de marché approximative des biens acceptés en garantie que la Banque peut vendre ou affecter de nouveau en garantie s'élevait à 536 064 000\$ (661 391 000\$ au 31 octobre 2008). Ces biens acceptés en garantie ont été obtenus en vertu de convention de revente et d'emprunts de titres. De ce montant, 536 064 000\$ (561 350 000\$ en 2008) était donné en garantie dans le cadre d'engagements afférents à des valeurs vendues à découvert.

Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque accorde des ententes d'indemnisation à des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de services et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts encourus en raison de changements de lois et de règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de transactions. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement significatif en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'est constituée afin de couvrir des pertes potentielles.

ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET AUTRES

Les engagements minimums futurs en vertu de baux, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissent comme suit au 31 octobre 2009:

	LOCAUX	CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ⁽¹⁾	AUTRES	TOTAL
2010	22 264 \$	41 186 \$	3 091 \$	66 541 \$
2011	19 808	41 803	2 446	64 057
2012	17 981	41 029	2 446	61 456
2013	13 835	37 301	2 446	53 582
2014	9 209	31 142	2 446	42 797
Par la suite	36 093	60 238	1 019	97 350
Total	119 190 \$	252 699 \$	13 894 \$	385 783 \$

(1) La Banque peut mettre fin à certains contrats de services importants dans certaines circonstances.

N° 23. Engagements et garanties (suite)

NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés dans son bilan. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient entre autres que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitaient le nantissement cessent de s'appliquer. Le tableau suivant détaille les garanties accordées :

	2009	2008
Actifs donnés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement	470 335 \$	261 606 \$
Actifs donnés en garantie pour les engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	284 988	1 136 096
Actifs donnés en garantie pour les engagements relatifs à des instruments financiers dérivés en position créditrice	34 681	36 230
	790 004	1 433 932
Les actifs donnés en garantie se détaillent comme suit :		
Valeurs mobilières	588 044 \$	1 295 720 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	201 960	138 212
	790 004 \$	1 433 932 \$

N° 24. Entités à détenteurs de droits variables

La Banque analyse les droits qu'elle détient dans certaines entités afin de déterminer si celles-ci rencontrent la définition d'une entité à détenteurs de droits variables (EDDV), et si la Banque en est le principal bénéficiaire et doit les consolider. Les éléments suivant constituent un sommaire des EDDV dans lesquelles la Banque détient des droits significatifs.

La Banque titre ses propres actifs par l'intermédiaire de conduits de titrisation à vendeur exclusif et de conduits de titrisation à vendeur multiple, qui sont normalement considérés comme étant des EDDV. Ces conduits ne sont pas consolidés, puisque ces structures d'accueil admissibles sont spécifiquement exclues du champ d'application de la norme ou puisque la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. La note 6 présente de plus amples détails relativement aux opérations effectuées avec ces entités.

N° 25. Éventualités

LITIGES**Recours collectif Marcotte c. Banques**

Le 11 juin 2009, la Cour supérieure du Québec a accueilli le recours collectif contre dix institutions financières canadiennes, dont la Banque Laurentienne, relativement aux marges bénéficiaires facturées par les banques aux détenteurs de leurs cartes de crédit à l'occasion de la conversion en dollars canadiens des transactions en devises. Le jugement a condamné la Banque à rembourser les marges bénéficiaires perçues, plus les intérêts, ainsi que l'indemnité additionnelle. La Banque, ainsi que les autres institutions financières canadiennes poursuivies, prétendent que le jugement contient plusieurs erreurs de fait et de droit qui sont déterminantes au point d'invalider ce jugement et en ont appelé de la décision. Dans la situation actuelle, la Banque n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ce litige et, par conséquent, aucune provision n'a été constituée.

La Banque et ses filiales sont également visées par diverses autres poursuites judiciaires et réclamations dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces litiges ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties sur ces prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses opérations d'administration de portefeuilles, de l'imposition de certains frais bancaires ainsi que du non respect allégué de certaines obligations réglementaires en vertu de lois sur les valeurs mobilières. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

N° 26. Information sectorielle

La Banque offre ses services par le biais de quatre secteurs d'activité : Particuliers et PME-Québec, Immobilier et commercial, B2B Trust et Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL).

Le secteur Particuliers et PME-Québec couvre toute la gamme des produits d'épargne, d'investissement et de financement et les produits et services transactionnels offerts par l'entremise de son réseau direct comprenant les succursales, le réseau électronique et le centre d'appels, ainsi que le financement aux points de vente, dans tout le Canada. Ce secteur englobe également les services de cartes de crédit Visa, les produits d'assurance crédit et les services de fiducie. De plus, il offre tous les services financiers commerciaux aux petites et moyennes entreprises du Québec.

Le secteur Immobilier et commercial offre le financement immobilier à travers le Canada, les services de financement en Ontario et les opérations liées aux comptes majeurs à travers le Canada.

Le secteur d'activité B2B Trust fournit des produits bancaires et financiers, génériques et complémentaires, à des intermédiaires financiers et à des institutions financières non bancaires dans tout le Canada. Ce secteur comprend également les activités liées aux dépôts par l'entremise de courtiers.

Le secteur VMBL comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

La catégorie Autres comprend les activités de trésorerie et de titrisation et les autres activités de la Banque dont les revenus et les frais ne sont pas attribuables et alloués aux secteurs susmentionnés.

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont conformes aux principes comptables suivis pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque. Le financement des éléments d'actif et de passif des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les frais autres que d'intérêt sont rapprochés des revenus auxquels ils se rapportent. Les frais indirects sont répartis entre les secteurs selon des critères appropriés.

2009						
	PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC	IMMOBILIER ET COMMERCIAL	B2B TRUST	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE	AUTRES ⁽⁶⁾	TOTAL
Revenu net d'intérêt	305 959 \$	67 598 \$	90 696 \$	2 268 \$	(42 744)\$	423 777 \$
Autres revenus ⁽²⁾	119 965	22 922	9 560	52 458	37 820	242 725
Revenu total	425 924	90 520	100 256	54 726	(4 924)	666 502
Provision pour pertes sur prêts ⁽³⁾	41 887	9 817	4 296	–	–	56 000
Frais autres que d'intérêt ⁽⁴⁾	333 475	31 020	48 995	41 611	16 889	471 990
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	50 562	49 683	46 965	13 115	(21 813)	138 512
Impôts sur les bénéfices (récupération) ⁽⁵⁾	10 939	15 549	14 873	4 565	(9 078)	36 848
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	39 623	34 134	32 092	8 550	(12 735)	101 664
	11 469	–	–	–	–	11 469
Bénéfice (perte) net(te)	51 092 \$	34 134 \$	32 092 \$	8 550 \$	(12 735)\$	113 133 \$
Actif moyen ⁽¹⁾	11 088 422 \$	2 394 529 \$	4 294 187 \$	1 415 121 \$	1 291 582 \$	20 483 841 \$
2008						
	PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC	IMMOBILIER ET COMMERCIAL	B2B TRUST	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE	AUTRES ⁽⁶⁾	TOTAL
Revenu net d'intérêt	299 336 \$	55 201 \$	87 297 \$	2 968 \$	(39 539)\$	405 263 \$
Autres revenus ⁽²⁾	115 894	16 195	10 548	29 437	53 144	225 218
Revenu total	415 230	71 396	97 845	32 405	13 605	630 481
Provision pour pertes sur prêts ⁽³⁾	33 583	5 374	1 543	–	8 000	48 500
Frais autres que d'intérêt ⁽⁴⁾	326 871	23 356	43 681	29 683	22 400	445 991
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	54 776	42 666	52 621	2 722	(16 795)	135 990
Impôts sur les bénéfices (récupération) ⁽⁵⁾	13 785	14 109	17 748	1 008	(8 768)	37 882
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	40 991	28 557	34 873	1 714	(8 027)	98 108
	4 423	–	–	–	–	4 423
Bénéfice (perte) net(te)	45 414 \$	28 557 \$	34 873 \$	1 714 \$	(8 027)\$	102 531 \$
Actif moyen ⁽¹⁾	10 133 360 \$	2 117 970 \$	3 882 801 \$	1 480 007 \$	725 673 \$	18 339 811 \$

NOTES

(1) Les éléments d'actif et de passif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

(2) En 2008, les autres revenus du secteur Autres incluent i) un gain de 12,9 millions \$ (11,1 millions \$, net des impôts sur les bénéfices) sur la vente d'actions de la Bourse de Montréal, à la suite du regroupement de la Bourse de Montréal et du Groupe TSX; ii) des pertes de 5,3 millions \$ (3,6 millions \$, net des impôts sur les bénéfices) résultant de la vente d'autres valeurs mobilières; iii) une charge de 8,1 millions \$ (5,5 millions \$, net des impôts sur les bénéfices) reflétant la baisse de valeur de certains titres du portefeuille disponible à la vente.

(3) En 2008, la provision pour pertes sur prêts du secteur Autres inclut une charge de 8,0 millions \$ (5,5 millions \$, net des impôts sur les bénéfices) résultant de l'augmentation de la provision générale pour pertes sur prêts.

(4) En 2008, les frais autres que d'intérêt du secteur Autres incluent une charge de 2,2 millions \$ (1,5 million \$, net des impôts sur les bénéfices) liée à la radiation de frais de développement informatique.

(5) En 2008, la charge d'impôt du secteur Autres inclut un ajustement de 5,6 millions \$ reflétant la baisse de valeur des actifs d'impôts futurs de la Banque, liée aux nouvelles réductions de taux d'impôt fédéral.

(6) Le taux d'impôt effectif en 2009 et en 2008 a été influencé par certains éléments – voir la note 17 relative aux impôts sur les bénéfices.

N° 27.

Cessions et modifications de participation

2008

Cession d'un portefeuille de marges de crédit personnelles

Au cours de 2008, la Banque a vendu un portefeuille de marges de crédit personnelles de 30 058 000 \$, générant une perte de 426 000 \$ (292 000 \$, net des impôts sur les bénéfices) qui a été comptabilisée dans les autres revenus, sous la rubrique autres. La Banque n'a pas conservé de droits et obligations relativement à ces prêts.

Regroupement de la Bourse de Montréal et du Groupe TSX

Le 1^{er} mai 2008, la Banque a réalisé un gain de 12 906 000 \$ (11 066 000 \$, net des impôts sur les bénéfices) en cédant le solde des actions de la Bourse de Montréal qu'elle détenait, à la suite du regroupement de la Bourse de Montréal et du Groupe TSX, effectif le 1^{er} mai 2008. Ce gain a été comptabilisé dans les autres revenus, sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers.

2005

Cession de la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc.

Le 31 décembre 2004, Industrielle Alliance, Assurances et services financiers inc. (Industrielle Alliance) a acquis de la Banque la totalité des actions de la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. La cession a permis de reconnaître un gain initial de 5 377 000 \$ (5 213 000 \$, net des impôts sur les bénéfices) à titre de bénéfice découlant des activités abandonnées, et un montant de 26 217 000 \$ à titre de gain reporté relatif à certaines clauses de récupération.

Clauses de récupération

En vertu d'une clause de récupération, la Banque devait rembourser à Industrielle Alliance un montant de 5 185 000 \$ (4 423 000 \$, net des impôts sur les bénéfices) annuellement, au cours des cinq années suivant la cession, advenant que les ventes nettes de fonds communs de placement n'atteignent pas 50 000 000 \$ au cours des périodes de douze mois terminées le 31 décembre de chacune de ces années. À la fin de la période de six ans se terminant le 31 décembre 2010, si les ventes nettes cumulatives de fonds communs de placement atteignent 290 000 000 \$, les montants qui auraient été remis à Industrielle Alliance en vertu de cette clause de récupération seraient remboursés à la Banque. Au cours de l'exercice 2009, la Banque a constaté aux résultats la dernière tranche du prix de vente de 5 185 000 \$, compte tenu du niveau des ventes nettes atteint jusqu'à maintenant. De plus, si les ventes nettes cumulatives de fonds communs de placement atteignent 350 000 000 \$ pour la période de 5 ans terminée le 31 décembre 2009, la Banque est éligible à un paiement additionnel. En vertu de cette clause la Banque a constaté aux résultats en 2009 un ajustement final du prix de vente de 8 308 000 \$ (7 046 000 \$, net des impôts sur les bénéfices), compte tenu que les ventes cumulatives excèdent de façon significative le minimum requis. La constatation de ces montants porte le prix de vente total relatif à la cession à 76 095 000 \$.

Rétrospective – Bilan consolidé

Non vérifiée, aux 31 octobre (en milliers de dollars)	2009	2008	2007	2006	2005	VARIATION ANNUELLE MOYENNE 09 / 05
ACTIF						
Liquidités						
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	61 010 \$	54 410 \$	65 245 \$	70 907 \$	57 737 \$	1 %
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	239 606	94 291	283 255	98 722	259 791	(2)
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le Canada	2 864 454	2 415 863	1 615 695	2 019 524	1 775 372	13
Émises ou garanties par des provinces et des corps municipaux	1 157 180	466 735	446 401	581 384	556 727	20
Autres valeurs mobilières	410 549	607 574	612 283	641 372	608 307	(9)
	4 432 183	3 490 172	2 674 379	3 242 280	2 940 406	11
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente						
	536 064	661 391	540 304	802 546	508 073	1
Prêts						
Personnels	5 655 055	5 694 574	5 222 217	4 379 016	4 123 983	8
Hypothécaires résidentiels	7 219 830	6 182 871	6 232 778	5 985 656	5 806 853	6
Hypothécaires commerciaux	1 285 012	932 688	684 625	659 014	595 946	21
Commerciaux et autres	1 555 956	1 454 799	1 292 790	1 265 987	1 323 230	4
	15 715 853	14 264 932	13 432 410	12 289 673	11 850 012	7
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(114 546)	(112 434)	(115 322)	(125 153)	(129 806)	(3)
	15 601 307	14 152 498	13 317 088	12 164 520	11 720 206	7
Autres						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	216 817	110 342	111 891	149 818	145 629	10
Immobilisations corporelles	58 163	59 927	56 053	47 520	44 131	7
Autres éléments d'actif	1 019 630	956 441	738 631	719 646	831 011	5
	1 294 610	1 126 710	906 575	916 984	1 020 771	6
	22 164 780 \$	19 579 472 \$	17 786 846 \$	17 295 959 \$	16 506 984 \$	8 %
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Dépôts						
Particuliers	15 138 637 \$	12 430 038 \$	11 564 530 \$	10 949 473 \$	10 575 416 \$	9 %
Entreprises, banques et autres	3 161 329	2 903 774	2 314 178	2 145 028	3 121 522	-
	18 299 966	15 333 812	13 878 708	13 094 501	13 696 938	8
Autres						
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert ou en vertu de conventions de rachat	1 339 458	1 955 332	1 797 662	2 177 394	786 128	14
Acceptations	216 817	110 342	111 891	149 818	145 629	10
Autres éléments de passif	987 313	946 551	843 904	777 826	815 049	5
	2 543 588	3 012 225	2 753 457	3 105 038	1 746 806	10
Débiteures subordonnées						
	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	-
Capitaux propres						
Actions privilégiées	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	-
Actions ordinaires	259 208	257 462	256 445	251 158	249 633	1
Surplus d'apport	209	173	105	518	73	30
Bénéfices non répartis	665 538	596 974	537 254	485 334	454 124	10
Actions de trésorerie	-	-	-	(590)	(590)	(100)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	36 271	18 826	877	-	-	s.o.
	1 171 226	1 083 435	1 004 681	946 420	913 240	6
	22 164 780 \$	19 579 472 \$	17 786 846 \$	17 295 959 \$	16 506 984 \$	8 %

Rétrospective – État consolidé des résultats

Non vérifiée, pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars, sauf indication contraire)	2009	2008	2007	2006	2005	VARIATION ANNUELLE MOYENNE 09 / 05
Prêts	719 538 \$	837 532 \$	837 092 \$	755 009 \$	682 591 \$	1 %
Valeurs mobilières	71 373	60 873	58 000	70 446	59 744	5
Dépôts auprès d'autres banques	3 903	26 360	13 802	11 721	7 864	(16)
Autres, incluant instruments financiers dérivés	137 275	30 190	–	3 277	30 203	46
Revenu d'intérêt	932 089	954 955	908 894	840 453	780 402	5
Dépôts	493 812	508 403	466 867	438 335	425 473	4
Autres éléments de passif	6 765	33 547	44 089	32 197	13 039	(15)
Débitures subordonnées	7 735	7 742	7 738	12 714	16 199	(17)
Frais d'intérêt	508 312	549 692	518 694	483 246	454 711	3
Revenu net d'intérêt	423 777	405 263	390 200	357 207	325 691	7
Autres revenus	242 725	225 218	193 726	182 600	184 304	7
Revenu total	666 502	630 481	583 926	539 807	509 995	7
Provision pour pertes sur prêts	56 000	48 500	40 000	40 000	40 000	9
Salaires et avantages sociaux	249 658	236 280	229 290	213 583	198 687	6
Frais d'occupation de locaux et technologie	120 054	119 192	111 559	108 151	108 968	2
Autres	102 278	90 519	86 561	89 081	82 229	6
Frais autres que d'intérêt	471 990	445 991	427 410	410 815	389 884	5
Bénéfice découlant des activités poursuivies						
avant impôts sur les bénéfices	138 512	135 990	116 516	88 992	80 111	15
Impôts sur les bénéfices	36 848	37 882	26 394	23 436	24 488	11
Bénéfice découlant des activités poursuivies	101 664	98 108	90 122	65 556	55 623	16
Bénéfice découlant des activités abandonnées,						
net des impôts sur les bénéfices	11 469	4 423	4 423	4 776	9 659	4
Bénéfice net	113 133 \$	102 531 \$	94 545 \$	70 332 \$	65 282 \$	15 %
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices afférents	12 116 \$	11 818 \$	11 966 \$	11 766 \$	12 030 \$	– %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	101 017 \$	90 713 \$	82 579 \$	58 566 \$	53 252 \$	17 %
Dividendes sur actions ordinaires	32 453 \$	30 993 \$	27 474 \$	27 356 \$	27 287 \$	4 %
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)						
de base	23 858	23 837	23 678	23 605	23 525	– %
dilué	23 876	23 880	23 728	23 649	23 552	– %
Résultat par action ordinaire découlant des activités poursuivies						
de base	3,75 \$	3,62 \$	3,30 \$	2,28 \$	1,85 \$	19 %
dilué	3,75 \$	3,61 \$	3,29 \$	2,28 \$	1,85 \$	19 %
Résultat net par action ordinaire						
de base	4,23 \$	3,81 \$	3,49 \$	2,48 \$	2,26 \$	17 %
dilué	4,23 \$	3,80 \$	3,48 \$	2,48 \$	2,26 \$	17 %
Dividendes déclarés par action ordinaire	1,36 \$	1,30 \$	1,16 \$	1,16 \$	1,16 \$	4 %
Ratio du dividende versé	32,1 %	34,2 %	33,3 %	46,7 %	51,2 %	
Valeur comptable par action ordinaire	38,68 \$	35,84 \$	33,34 \$	31,18 \$	29,85 \$	7 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	11,4 %	11,0 %	10,9 %	8,2 %	7,8 %	
(en pourcentage de l'actif moyen)						
Revenu net d'intérêt	2,07 %	2,21 %	2,31 %	2,14 %	1,99 %	
Provision pour pertes sur prêts	0,27 %	0,26 %	0,24 %	0,24 %	0,24 %	
Actif moyen (en millions de dollars)	20 484	18 340	16 860	16 691	16 328	6 %
Nombre d'employés en équivalent à temps plein	3 528	3 393	3 289	3 238	3 180	3 %
Nombre de succursales	156	156	157	158	157	– %
Nombre de guichets automatiques	408	342	338	325	313	7 %

Faits saillants trimestriels

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)		2009				2008			
NON VÉRIFIÉS, POUR LES TRIMESTRES TERMINÉS LES		31 OCT.	31 JUIL.	30 AVRIL	31 JANV.	31 OCT.	31 JUIL.	30 AVRIL	31 JANV.
Revenu d'intérêt		237 750 \$	237 290 \$	222 647 \$	234 402 \$	240 456 \$	240 361 \$	232 594 \$	241 544 \$
Frais d'intérêt		119 515	124 524	128 574	135 699	137 163	136 948	133 573	142 008
Revenu net d'intérêt		118 235	112 766	94 073	98 703	103 293	103 413	99 021	99 536
Autres revenus		60 305	63 891	60 695	57 834	49 518	67 682	56 484	51 534
Revenu total		178 540	176 657	154 768	156 537	152 811	171 095	155 505	151 070
Provision pour pertes sur prêts		16 000	16 000	12 000	12 000	10 500	18 500	10 000	9 500
Frais autres que d'intérêt		128 143	119 081	114 034	110 732	113 040	113 547	110 850	108 554
Bénéfice découlant des activités poursuivies avant impôts									
sur les bénéfices		34 397	41 576	28 734	33 805	29 271	39 048	34 655	33 016
Impôts sur les bénéfices		7 618	12 893	7 579	8 758	6 361	8 111	9 506	13 904
Bénéfice découlant des activités poursuivies		26 779	28 683	21 155	25 047	22 910	30 937	25 149	19 112
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices		11 469	-	-	-	4 423	-	-	-
Bénéfice net		38 248 \$	28 683 \$	21 155 \$	25 047 \$	27 333 \$	30 937 \$	25 149 \$	19 112 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents		3 066 \$	2 824 \$	3 004 \$	3 222 \$	2 954 \$	2 967 \$	2 967 \$	2 930 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		35 182 \$	25 859 \$	18 151 \$	21 825 \$	24 379 \$	27 970 \$	22 182 \$	16 182 \$
(en pourcentage de l'actif moyen)									
Revenu net d'intérêt		2,19 %	2,15 %	1,92 %	2,00 %	2,15 %	2,20 %	2,23 %	2,27 %
Provision pour pertes sur prêts		0,30 %	0,31 %	0,24 %	0,24 %	0,22 %	0,39 %	0,22 %	0,22 %
Actif moyen (en millions de dollars)		21 414	20 789	20 111	19 610	19 073	18 724	18 075	17 482
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		15,3 %	11,6 %	8,5 %	10,0 %	11,5 %	13,4 %	11,2 %	8,1 %
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)									
de base		23 878	23 854	23 849	23 848	23 846	23 842	23 837	23 824
dilué		23 903	23 872	23 855	23 872	23 889	23 888	23 882	23 862
Résultat par action ordinaire découlant des activités poursuivies									
de base		0,99 \$	1,08 \$	0,76 \$	0,92 \$	0,84 \$	1,17 \$	0,93 \$	0,68 \$
dilué		0,99 \$	1,08 \$	0,76 \$	0,91 \$	0,84 \$	1,17 \$	0,93 \$	0,68 \$
Résultat net par action ordinaire									
de base		1,47 \$	1,08 \$	0,76 \$	0,92 \$	1,02 \$	1,17 \$	0,93 \$	0,68 \$
dilué		1,47 \$	1,08 \$	0,76 \$	0,91 \$	1,02 \$	1,17 \$	0,93 \$	0,68 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire		0,34 \$	0,34 \$	0,34 \$	0,34 \$	0,34 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$
Valeur comptable par action ordinaire		38,68 \$	37,57 \$	36,83 \$	36,41 \$	35,84 \$	35,15 \$	34,30 \$	33,69 \$
Cours de l'action-Clôture		39,53 \$	35,75 \$	28,80 \$	29,07 \$	40,88 \$	42,00 \$	42,21 \$	35,87 \$
Dividendes sur actions ordinaires		8 124 \$	8 111 \$	8 109 \$	8 109 \$	8 108 \$	7 631 \$	7 628 \$	7 626 \$
(en millions de dollars)									
Actif au bilan		22 165 \$	21 316 \$	20 403 \$	19 868 \$	19 579 \$	19 301 \$	18 383 \$	18 270 \$
Actif pondéré en fonction des risques		9 480,8 \$	9 410,4 \$	9 869,7 \$	9 677,2 \$	9 629,1 \$	9 504,5 \$	9 167,4 \$	8 928,4 \$
Capital de première catégorie – BRI		1 045,8 \$	1 015,2 \$	989,0 \$	976,4 \$	965,4 \$	956,7 \$	935,8 \$	923,4 \$
Capital réglementaire – BRI		1 235,9 \$	1 205,7 \$	1 181,5 \$	1 169,6 \$	1 156,9 \$	1 148,5 \$	1 123,7 \$	1 115,0 \$
Ratio BRI de première catégorie		11,0 %	10,8 %	10,0 %	10,1 %	10,0 %	10,1 %	10,2 %	10,3 %
Ratio BRI total		13,0 %	12,8 %	12,0 %	12,1 %	12,0 %	12,1 %	12,3 %	12,5 %
Ratio actif/fonds propres		18,0 x	17,8 x	17,3 x	17,1 x	17,0 x	16,9 x	16,4 x	16,4 x